

# ICOMOS

## Rapport de la Mission de Conseil de l'ICOMOS pour l'Ensemble historique, culturel et naturel des îles Solovetsky (C 632)

22-28 juillet 2015



# CONTENU DU RAPPORT

## REMERCIEMENTS

## ANTÉCÉDENTS DE LA MISSION ET TERMES DE RÉFÉRENCE

### I. ÉVALUATION DU PROGRÈS QUANT À LA PRÉSERVATION, AU DÉVELOPPEMENT ET À LA GESTION DU BIEN

#### 1. Base générale de l'évaluation

#### 2. Mesures de protection juridique du bien

2.1. Idée actuelle de la VUE du bien [DOSSIER 1]

2.2. Statut de la protection juridique du bien

2.3. Délimitations du bien [DOSSIER 2]

2.4. Régimes réglementaires [DOSSIER 3]

#### 3. Politique d'aménagement du territoire et d'urbanisme [DOSSIER 4]

#### 4. Système de gestion

#### 5. Instruments stratégiques

#### 6. Déclaration rétrospective de VUE du bien

### II. ETAT DE CONSERVATION DU BIEN

#### 1. Etat physique du bien [DOSSIER 5]

#### 2. Politique de conservation [DOSSIER 6]

#### 3. Reconstructions [DOSSIER 6]

#### 4. Nouvelles constructions [DOSSIER 7]

### III. BÂTIMENT ADMINISTRATIF ET MUSÉAL AU SEIN DU BIEN [DOSSIER 8]

### IV. RECOMMANDATIONS DE LA MISSION

ANNEXE I. TOR

ANNEXE II. Programme

ANNEXE III. Illustrations

## REMERCIEMENTS

La mission remercie l'Etat partie de la Fédération de Russie pour son concours lors de sa préparation et de sa réalisation ; pour les informations détaillées ; pour les excellentes conditions de travail sur place, ainsi que pour les possibilités d'avoir des rencontres et des discussions utiles sur le thème de la visite.

La mission remercie notamment les institutions et les personnes suivantes :

- *Le Ministère de la culture de la Fédération de Russie, Le Département de contrôle, de surveillance et des brevets dans le domaine du patrimoine culturel près le Ministère de la culture* et son directeur M. V.A. Tsvetnov, ainsi que Mme N. Filatova, consultant ;
- *Le Gouvernement de la Région d'Arkhangelsk* et ses représentants : M. R.V. Balachov, vice-gouverneur, M. D.S. Yaskorskii, vice-ministre de l'industrie, du génie civil et des transports, Mme N.V. Makovetskaïa, conseillère, et M. Juravskii, conseiller ;
- *Le Monastère d'hommes stavropégique Spasso-Préobrajenski* et ses représentants : le père Iannuarii (Nedachine), archimandrite et Mme L.V. Evguéniéva ;
- *Le Musée-réserve d'Etat historico-architectural et naturel Solovetsky* et ses représentants : Mme L.A. Petrovskaïa, chef du département de la documentation et de la sauvegarde du patrimoine culturel, Mme N.S. Yakovleva, directrice-adjointe ;
- *L'Administration de l'entité municipale de la localité de Solovetskoe* et sa directrice Mme E.V. Ambrotché ;
- *Le département Culture près l'appareil du gouvernement de la Fédération de Russie* et son représentant, Mme I. I. Kazmirtchuk, référant ;
- *Le Comité à la science, à l'éducation et à la culture près le Conseil de la fédération de la Fédération de Russie* et son représentant M. A.G. Zabotkine, conseiller-adjoint ;
- Les experts : Mme N.O. Duchkina, ICOMOS, et Mme N.G. Tutcheva, architecte, directrice d'un atelier d'architecture et enseignant ;
- *La Commission nationale de la Fédération de Russie pour l'UNESCO* et son Secrétaire général M. G.E. Ordjonikidzé.

## ANTÉCÉDENTS DE LA MISSION ET TERMES DE RÉFÉRENCE

Le bien *Ensemble historique, culturel et naturel de Iles Solovetsky, Fédération de Russie* (par la suite, le bien) est inscrit sur la Liste du Patrimoine Mondial en 1992 comme « *un exemple remarquable d'ensemble monastique établi dans un environnement inhospitalier au nord de l'Europe* ». Au cours de son histoire, l'Ensemble va s'étendre sur tout le territoire de l'archipel Solovetsky. À la suite de l'évolution, au cours des dernières décennies, des idées concernant le patrimoine culturel, nous pouvons considérer aujourd'hui le bien comme « *un paysage culturel* » intégral comprenant des monuments et des ensembles datant des temps les plus anciens jusqu'à la première moitié du 20<sup>e</sup> siècle.

Les décisions de la 35<sup>e</sup>, de la 36<sup>e</sup>, de la 37<sup>e</sup> et de la 38<sup>e</sup> session du Comité du Patrimoine Mondial (le Comité) mentionnent constamment le hiatus entre cette caractéristique intégrale du bien et le système actuel de sa préservation, de son développement et de sa gestion.

La 35<sup>e</sup> session du Comité a donc exprimé son inquiétude face à *l'absence de mécanismes de suivi et de structures de gestion adéquate*, ainsi que de *mesures légales et règles appropriées en matière de conservation, de restauration, de gestion et d'utilisation du bien religieux Patrimoine Mondial*.

La 36<sup>e</sup> session du Comité a exprimé de nouveau sa préoccupation devant *l'absence d'un mécanisme de contrôle et d'une structure adaptée de gestion du bien* et elle a prié instamment l'EP *de définir et de mettre en œuvre des mesures légales et des règles appropriées, ainsi que de mettre en place une structure conjointe de gestion*.

La 37<sup>e</sup> session du Comité a demandé à l'EP des informations détaillées concernant le plan directeur pour la localité Solovetsky.

En 2013, une mission de suivi réactif CPM/ICOMOS/ICCROM a constaté de sérieuses contradictions entre la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) reconnue du bien et les mécanismes existant de sa préservation, son développement et sa gestion : protection juridique et cadre législatif, régimes réglementaires, plans d'aménagement et d'urbanisme, système de gestion. La mission a recommandé une étude d'ensemble pour définir la valeur culturelle intégrale du bien et, en conséquence, pour réglementer des statuts, des délimitations et des régimes réglementaires conformes au caractère du bien ; un Plan directeur, un système de gestion et un Plan de gestion.

La 38<sup>e</sup> session du Comité a réaffirmé les recommandations de la mission. Elle a encouragé l'EP à *réviser la Stratégie de développement de l'archipel Solovetsky et son Plan directeur et de réviser et/ou élaborer des outils de protection et de planification, y compris un plan et des régimes de protection par zones pour tous les composants du bien, un plan de gestion intégrée, un plan directeur de conservation, etc.*

Au cours de toutes ces sessions, le Comité faisait part de son inquiétude face à la reconstruction possible de bâtiments conventuels et d'autres interventions majeures dans le paysage du bien ayant un impact sur sa VUE, et il demandait à l'EP de fournir des informations détaillées au Centre du Patrimoine Mondial (CPM). En réponse, l'EP a envoyé en 2015 au CPM le projet pour un bâtiment administratif et muséal à construire près de l'Ensemble monastique. Le projet était accompagné d'une Etude d'impact patrimonial (EIP).

Le Rapport sur l'état de conservation du bien (SOC) 2014 de l'EP signalait un progrès sur les points ci-dessus, mais selon l'ICOMOS il ne présente pas une information suffisante qui permette d'évaluer l'état réel de la conservation du bien et les mesures qui ont été prises à cet égard.

La présente mission de conseil de l'ICOMOS se propose d'éclaircir l'état de la conservation et d'aider l'EP dans ses efforts en vue de l'amélioration de la préservation, du développement et de la gestion du bien conformément aux décisions ci-dessus du Comité. Selon ses Termes de référence (TOR), la mission évalue les éléments suivants :

a) Les actions menées par l'EP visant à revoir l'emplacement et tout le design du projet pour un nouveau bâtiment administratif et muséal afin de réduire son impact sur la VUE du bien ;

b) Le progrès réalisé par l'EP pour mettre en place des mécanismes de préservation du bien, notamment grâce à :

- Une protection juridique, y compris un plan de zones de protection et des régimes pour tous les composants ;
- Un Plan d'aménagement et d'urbanisme de l'Archipel, une révision du Plan directeur de la localité Solovetsky, y compris une définition des limites de l'urbanisation ;
- Un Plan de gestion à préparer à partir d'une étude des ressources culturelles, naturelles et spirituelles intégrales du bien ;
- Un progrès dans la création d'un système unifié de gestion du bien, qui puisse coordonner toutes les actions liées à sa préservation et à sa gestion ;
- Un Plan directeur de conservation ;
- Une définition des délimitations du bien et de sa zone tampon.

c) L'état général de la conservation au sein du bien, y compris les travaux de conservation, de reconstruction et de la nouvelle construction.

Sur la base des résultats de cette évaluation et à la suite d'une délibération avec les représentants de l'EP, la mission de conseil fera un rapport avec des constatations et des recommandations à l'intention de l'EP.

## **I. ÉVALUATION DU PROGRÈS QUANT À LA PRÉSERVATION, AU DÉVELOPPEMENT ET À LA GESTION DU BIEN**

### **1. Base générale de l'évaluation**

Conformément aux TOR, l'évaluation de la mission est en pleine conformité avec les décisions du Comité et les recommandations des missions antérieures. Dans le même temps, la mission estime que ses recommandations seraient plus efficaces si elle pouvait commenter avec les représentants de l'EP une plateforme conceptuelle plus large quant à la structure et au contenu d'un système de préservation, de développement et de gestion des biens Patrimoine Mondial, qui corresponde à la Convention 1972 et aux *Orientations devant guider la mise en œuvre de la*

*Convention du Patrimoine Mondial (Orientations)*, et qui soit applicable au bien concret, à savoir l'Ensemble Solovetsky. Cet échange avec l'EP a réellement eu lieu au cours de la mission. Le présent rapport contient donc aussi les principaux éléments de la plateforme en question qui a fait l'objet d'une délibération de consultation.

Au cours des dernières décennies, le contenu du patrimoine culturel s'est sensiblement élargi. De nouveaux types de patrimoine sont apparus : paysages culturels, itinéraires culturels, patrimoine immatériel, etc. La portée territoriale du patrimoine a également connu une extension puisque le patrimoine intègre déjà des villes historiques entières, des territoires, voire des itinéraires culturels continentaux et intercontinentaux. Sur cette base, l'idée qu'on se fait de la VUE des biens, notamment de ceux inscrits des décennies auparavant, a changé.

D'autre part, l'idée des fonctions sociales du patrimoine change : celui-ci est déjà considéré non seulement comme un message culturel, mais aussi comme une ressource d'une qualité de vie et de développement durable. Par conséquent, la préservation du patrimoine est envisagée dans un rapport direct avec son développement/utilisation.

Tout cela concerne particulièrement les sites Patrimoine Mondial d'intérêt religieux comme celui de l'Ensemble Iles Solovetsky, qui représentent la plus grande partie du Patrimoine culturel mondial et auxquels l'ICOMOS attache une attention prioritaire. Il ne saurait y avoir une préservation, un développement et une gestion adéquate d'un bien religieux sans une évaluation de ses deux aspects – culturel et sacré/spirituel – ceux-ci étant complémentaires et faisant partie d'un tout.

L'efficacité de la sauvegarde d'un bien Patrimoine Mondial dépend en grande partie de la manière dont nous évaluons ses valeurs culturelles en tenant compte de l'évolution des idées sur le patrimoine. L'évaluation d'un point de vue actuel de sa VUE sera d'une importance essentielle. Faute de pouvoir évaluer aujourd'hui certaines valeurs du bien, on risque de ne pouvoir les sauvegarder pour l'avenir.

Cela implique un changement des méthodes et des instruments de préservation, de développement et de gestion du bien au sein du système intégral : Préservation – Développement - Gestion. Ce système comprend trois blocs liés entre eux :

(1) **Préservation** du bien grâce aux instruments de protection juridique (statut, délimitations et régimes réglementaires), à la recherche, aux travaux de conservation, à la promotion, etc. Ces actions doivent être adéquates à la VUE du bien ;

(2) **Développement** du bien réglementé par des instruments modernes, tels : des plans d'aménagement et d'urbanisme, des programmes et des plans de tourisme culturel, des projets, des réalisations, etc. ;

(3) **Gestion** du bien par toute une communauté d'acteurs-partenaires avec un gestionnaire en chef et un mécanisme de coordination, de contrôle et de suivi.

Deux préalables importants sont nécessaires au fonctionnement efficace du système : garantir son unité et son action stratégique de long terme. Pour assurer ces deux préalables un instrument moderne sera très utile : un **Plan de gestion stratégique**. Il doit comprendre les trois blocs du système Préservation – Développement - Gestion et faire des propositions pour son développement stratégique. D'après les *Orientations*, le Plan de gestion se propose d'« intégrer des

*pratiques traditionnelles, des instruments de planification urbains ou régionaux en vigueur et d'autres mécanismes de contrôle de planification, formelle et informelle ».*

La mission estime que c'est sur cette base qu'il convient d'évaluer le progrès réalisé par l'EP dans le domaine de la préservation, du développement et de la gestion du bien, conformément aussi aux décisions du Comité.

## **2. Mesures de protection juridique du bien**

### **2.1. Idée actuelle de la VUE du bien [DOSSIER 1]**

Comme il a été dit plus haut, la sauvegarde d'un bien doit partir d'une idée juste de sa VUE d'un point de vue moderne. La constatation vaut aussi pour le bien Patrimoine Mondial de l'archipel Solovetsky **[Fig. 1a]**.

La mission 2013 estime que l'archipel Solovetsky (l'Archipel) présente une symbiose d'un patrimoine culturel et d'un patrimoine naturel, de valeurs matérielles et de valeurs immatérielles. Cette symbiose forme un paysage sacré dont la sémantique est claire : un espace sacré indivisible qui, des siècles durant, déterminait l'aspect de tout le territoire des îles. Elle nous fait penser aujourd'hui que ce bien représente un **paysage culturel** spécifique qui comprend tout un réseau de biens, notamment **[Fig. 1b]** :

- L'Ensemble Monastère Solovetsky qui est le centre spirituel du système **[Fig. 1c]**;
- La localité historique Solovetsky qui comprend l'Ensemble monastique **[Fig. 1d]**;
- Un réseau de petits monastères isolés - des skyts (en russe « Skit »); des ermitages (en russe « Pustuïni »); des chapelles (en russe « Tchassovni ») ; des immeubles et des bâtiments reliés aux précédents ; des signes de la topographie sacrée – des croix de pèlerinage et votives, etc. **[Fig. 1e]** ;
- Un réseau de routes de pèlerinage qui ont le caractère d'itinéraires culturels (dont la route de pierres reliant les îles Grand Solovetsky et Grand Muksalma) **[Fig. 1f]**;
- Un ancien système unique d'irrigation avec 21 équipements hydrotechniques qui relie les lacs par des canaux **[Fig. 1g]** ;
- Des traces archéologiques des plus anciennes couches du Nord européen (par exemple, des sanctuaires et des cairns funéraires, des labyrinthes en pierre datant du III<sup>e</sup> au I<sup>er</sup> millénaire av. J.C., sur l'île d'Anzer et l'île Grand Zaïatskii **[Fig. 1h]** ;
- Des baraquements et des cimetières du GOULAG (1923-1939) **[Fig. 1i]** ;
- Un patrimoine immatériel : l'agriculture traditionnelle, la toponymie, des lieux de mémoire, etc.

Parmi les biens, ceux qui présentent un caractère systématique sont particulièrement importants : les réseaux des routes monastiques, les canaux et les équipements hydrotechniques entretenus par les moines eux-mêmes pendant cinq siècles. D'une manière étonnante les moines régulaient le système des lacs et des canaux pour assurer l'eau potable, l'énergie, l'irrigation, les transports, etc. On voit ici comment l'homme a réussi à créer un équilibre parfait et harmonieux avec la nature ; c'est un

bel exemple pour les générations à venir. La mission estime que c'est un aspect très important de la VUE du bien.

La mission 2013 affirmait que ce système culturel, naturel et spirituel n'est pas encore apprécié à sa juste valeur et dans son intégralité sur le territoire de l'Archipel. Par exemple, « *La stratégie du développement de l'archipel Solovetsky* » (la Stratégie) adoptée par le Gouvernement de la Région d'Arkhangelsk (2013) n'est pas basée sur une étude complète de la ressource culturelle intégrale du bien.

À cet égard, la présente mission a constaté un **progrès**, à savoir :

- La « *Conception de la sauvegarde du patrimoine culturel de l'archipel Solovetsky* », 2014 (la Conception) adoptée par le Ministère de la culture envisage l'Archipel comme « *un tout sur le plan spatial et visuel* », comme une « *trinité de patrimoine spirituel, culturel et naturel* » ;
- La *Déclaration rétrospective de VUE*, dans sa dernière version (après les observations de l'ICOMOS) considère également l'Archipel comme un complexe intégral ;
- La Stratégie est en cours de révision pour devenir conforme aux recommandations du Comité.

Or, reconnaître l'intégrité du bien ne suffit pas du tout. Il faut procéder à une étude approfondie du bien pour identifier et répertorier toutes ses caractéristiques : la structure horizontale et verticale du paysage culturel ; la stratification des couches historiques ; la structure, les classements et les liens entre les routes de pèlerinage et le système d'irrigation ; l'échelle du milieu ; le caractère du paysage urbain historique de la localité Solovetsky ; le rapport au milieu naturel, les panoramas, les éléments dominants, les bassins et les axes visuels, etc. Autrement dit, il faut définir les ressources culturelles, naturelles et spirituelles intégrales du bien - des **attributs de sa VUE** pour pouvoir par la suite les considérer en tant qu'objets à protéger. La mission constate qu'une telle étude fait défaut même s'il existe plusieurs articles et publications scientifiques sur l'Archipel Solovetsky dont elle a pris connaissance. Il manque donc la base sans laquelle il serait difficile d'assurer une sauvegarde efficace de la VUE du bien.

## **2.2. Statut de la protection juridique du bien**

La législation fédérale protège les monuments individuels et les ensembles les plus précieux de l'Archipel : au total, 225 monuments et ensembles d'importance fédérale et régionale, y compris « Ensemble Monastère Solovetsky ».

Dans le même temps, l'actuelle protection juridique du patrimoine culturel du bien souffre d'une sérieuse lacune : la valeur culturelle, naturelle et spirituelle intégrale du bien ne fait pas l'objet d'un statut de protection sur le territoire de tout l'Archipel. La Loi ne protège que « *L'Ensemble monastère Solovetsky* », ainsi que « *CERTAINS équipements sur les îles* ». La mission 2013 trouve que cet état des choses est dû à l'absence d'une identification et d'une étude de ces valeurs. Des attributs importants de la VUE du bien restent donc ainsi sans protection. La mission recommande de donner pour tout le territoire de l'Archipel le statut de « *site* » (en russe : « *dostoprimechatelnoé mesto* », aux termes de la Loi fédérale), ce qui correspond le mieux aux caractéristiques du bien. La mission 2013 a constaté qu'en dépit de la grande valeur du patrimoine naturel de l'Archipel, celui-ci n'a pas le statut adéquat d'une « *réserve naturelle* ».

La présente mission de l'ICOMOS a constaté un certain **progrès** sur ce point. Elle a été informée qu'un amendement à la Loi fédérale, entré en vigueur le 22 octobre 2014, complète le contenu du statut « site » en y incluant aussi « *les lieux d'enterrement des victimes des répressions massives, ainsi que des lieux religieux et historiques* ». De cette manière le statut en question devient plus adéquat aux caractéristiques du bien.

Ceci étant considéré, la Conception prévoit que « *tout le territoire de l'archipel Solovetsky recevra le statut fédéral d'un site religieux et historique « Archipel Solovetsky » comprenant le complexe historico-culturel et naturel au sein des délimitations du territoire des îles* ». Cette proposition a été reprise aussi dans la Stratégie révisée du Gouvernement de la Région d'Arkhangelsk. L'Eglise orthodoxe russe soutient également cette idée. Actuellement, un groupe de travail met au point le mécanisme de fonctionnement de ce nouveau statut dans l'intention de consacrer au bien l'un des deux projets-pilotes pour son application. Ce sera sans aucun doute un pas important vers une protection juridique adéquate du bien. Bien entendu, pour que le statut soit réellement efficace, il devrait se baser sur une étude complète et une identification des attributs de la VUE du bien.

La mission était également informée qu'on prépare une décision du Gouvernement de la Fédération de Russie du mois de juillet 2015 pour accorder à l'Archipel Solovetsky le statut d'un « *territoire naturel sous protection spéciale – une réserve fédérale* ». Ce fait constitue également un progrès certain.

Ces avancées étant appréciées, la mission attire l'attention aussi sur d'autres lacunes du statut juridique actuel du bien, à savoir :

- La localité Solovetsky n'a aucun statut juridique complexe de protection en tant que patrimoine culturel. Seuls quelques bâtiments isolés de la localité sont protégés, fait que la mission trouve injustifié, car la localité possède une valeur culturelle intégrale certaine. La localité comprend : l'ensemble principal du bien, c'est-à-dire. le Monastère ; l'environnement monastique authentique avec les bâtiments conventuels traditionnels ; la zone côtière avec la « cale sèche » unique en son genre, construite par les moines ; le contexte naturel avec le Lac sacré ; des éléments importants du système d'irrigation ; des routes de pèlerinage, l'ancien cimetière du Monastère ; le monastère ; des parties du Camp GOULAG ; une série de monuments, etc. Grâce à tous ces éléments, la localité est un ensemble urbain historique de valeur. D'après la Législation fédérale, le statut qui convient le mieux est celui de *Localité historique* (en russe : *Istoritcheskoe possélienié*). Il n'est pas prévu non plus d'accorder un statut adéquat de protection pour certains ensembles de valeur dans la localité. Par exemple, le Complexe du camp GULAG n'a pas le statut d'un ensemble, ce qui le compromet sensiblement.
- Les valeurs systématiques suivantes n'ont pas de protection juridique : le réseau des routes monastiques et le système des lacs et des canaux. Seules certaines routes ont un statut de protection d'importance régionale. D'où le risque pour ce système unique très vulnérable. Exception faite de quelques études de qualité, il manque une étude d'ensemble sur ce réseau avec les documents, les classements typologiques respectifs, etc.

### **2.3. Délimitations du bien [DOSSIER 2]**

La mission 2013 attire l'attention sur deux problèmes liés aux délimitations du bien :

- Les délimitations (très schématiques) autour de l'archipel Solovetsky signalées au moment de l'inscription du bien **[Fig. 2a]** n'ont pas un statut légitime de protection d'après la Législation fédérale. Seules sont valables les délimitations des territoires des monuments et des ensembles isolés mais elles ne couvrent nullement le territoire de l'Archipel ;
- Il manque une zone tampon autour du bien. Seules les délimitations de quelques zones locales de protection sont réglementées autour des territoires des monuments et des ensembles isolés.

Ces problèmes sont dus en grande partie au fait qu'il manque dans la législation russe la notion de « Territoire d'un bien Patrimoine Mondial » avec ses délimitations, ainsi que la notion de « Zone tampon ». Dans ce sens leurs délimitations n'auraient pas été valables. Au cours des dernières années, les missions CPM/ICOMOS étaient informées périodiquement qu'un amendement à la Loi fédérale est en cours de préparation afin de l'harmoniser avec la Convention 1972 et de légitimer les notions ci-dessus et leurs délimitations. La mission a été informée que le projet de loi était pour le moment dans une phase conceptuelle.

Dans le même temps, le Rapport SOC 2014 de l'EP informe qu'actuellement on travaille sur des documents cartographiques pour définir, d'ici 2016, la zone tampon du bien. Ce serait un progrès. Or, la mission est d'avis que pour définir exactement la délimitation du bien et de sa zone tampon, il faut à tout prix réaliser l'étude en question et identifier les caractéristiques intégrales du bien sur l'Archipel. Par exemple, pour dire si les délimitations du bien doivent inclure aussi les eaux entre les îles, il faudrait étudier et identifier les liens historiques entre les îles, les panoramas, les axes visuels et les interactions, l'archéologie subaquatique éventuelle, etc.

De toute façon, les problèmes liés aux délimitations du bien trouveraient difficilement leur solution radicale sans une réglementation de ces notions par la Législation fédérale.

#### **2.4. Régimes réglementaires [DOSSIER 3]**

Les régimes réglementaires sont un aspect essentiel de la protection juridique dont l'efficacité dépend d'eux. Selon la Législation fédérale, les régimes sont définis pour les territoires des monuments et des ensembles, et pour chacune des trois zones de protection réglementées, à savoir :

- (1) *Zone protégée*, immédiatement autour des territoires des monuments (en russe ZO);
- (2) *Zone de construction et d'activités économiques réglementées* (en russe ZRZ);
- (3) *Zone de paysage protégé* (en russe ZOL).

La mission 2013 a pris connaissance du projet de 1973 en vigueur des zones de protection autour du Monastère **[Fig. 3a]**, ainsi que d'un projet nouveau qui n'était pas encore adopté.

Le rapport SOC 2014 de l'EP informe que le nouveau projet des zones de protection est déjà adopté et qu'il est entré en vigueur. La présente mission a pris connaissance de ce projet et des conséquences de son application **[Fig. 3b]**.

La mission considère que le projet constitue un certain progrès par rapport aux pratiques actuelles pour les raisons suivantes :

- À la différence du projet de 1973, le projet actuel ne se limite pas au territoire autour du monastère, mais il propose des zones de protection également autour d'autres monuments et ensembles sur le territoire de l'Archipel.
- Le projet introduit pour la première fois des régimes réglementaires adressés aux trois types ci-dessus de zones de protection.
- Les zones et les régimes sont faits à la base de plans de base historico-culturels locaux pour des monuments et des ensembles **[Fig. 3c]**. Les « bassins visuels » autour d'eux sont définis **[Fig. 3d]**; les bâtiments dissonants en conflit avec le patrimoine culturel sont identifiés **[Fig. 3e]**.

La mission a été informée également qu'en ce moment on est en train de mener des consultations pour établir des « Règles d'utilisation des terres et de construction » concernant tout le territoire de l'Archipel afin que ces règles entrent en vigueur à la fin de 2015.

Tout en appréciant ce progrès, la mission attire l'attention sur les insuffisances suivantes du système de zones de protection et de régimes réglementaires.

- Une lacune sérieuse est que les zones de protection ne couvrent pas tout le territoire de l'Archipel, mais seulement quelques fragments - autour les zones réglementées des monuments et des ensembles **[Fig. 3f]**. De cette façon, les attributs intégraux pour la VUE du bien restent sans protection et ils risquent de perdre leur authenticité et leur intégrité. Cette lacune est aussi la conséquence du manque d'une étude sur les valeurs intégrales du bien, mais aussi de l'absence d'un statut de protection pour tout le territoire de l'Archipel.
- Faute d'un statut de protection de la localité Solovetsky, son territoire reste sans protection au moyen de zones spéciales de protection et de régimes réglementaires. Pour cette localité sont valables seules les zones de protection et les régimes réglementaires généraux concernant le Monastère. Or, comme ceux-ci ne concernent pas la localité elle-même, ils constituent une menace pour ses biens. Par exemple, la délimitation de la zone protégée autour du Monastère ne couvre pas tout le territoire du Complexe du camp GOULAG et ne protège donc pas son intégralité **[Fig. 3g]**.
- D'autre part, les régimes des zones de protection autour du Monastère stimulent dans une certaine mesure le processus d'urbanisation de la localité. Cela recèle des risques pour le Monastère. Par exemple, ces régimes ne protègent pas entièrement le bassin visuel du Monastère tant au sud, autour du Lac sacré, qu'au nord (où le complexe de l'aéroport grandit) **[Fig. 3h]**. Le régime plus libéral qui est prévu - « Zone de construction et d'activités économiques réglementées » - pour une grande partie de la localité et de son environnement intensifiera le processus d'urbanisation au détriment du contexte naturel traditionnel du Monastère. Les régimes ne délimitent pas l'urbanisation de la localité et ils encouragent ainsi son extension territoriale et les nouvelles constructions.
- L'absence de régimes réglementaires pour le réseau des routes monastiques et pour le système d'irrigation avec les équipements hydrotechniques sera certainement une menace pour leur structure et leurs paramètres concrets (pour les routes : tracés, largeurs, revêtements du sol, connections avec les canaux, etc.).

- Les régimes ne limitent pas la capacité anthropogénique du territoire. Cela peut conduire à une croissance du flux touristique au détriment du bien.

Evaluant le rôle des nouvelles « Règles d'utilisation de la terre et de construction » pour tout l'Archipel, la mission se demande dans quelle mesure ces règles seront adéquates, puisqu'elles ne seront pas basées sur les études nécessaires des attributs de la VUE du bien et sur un statut adéquat du bien. Les Règles pourraient dans ce cas constituer des menaces pour le bien.

### **3. Politique d'aménagement du territoire et d'urbanisme [DOSSIER 4]**

La mission 2013 a pris connaissance du Plan directeur de 2011 pour la localité Solovetsky (le premier plan date de 1983). Elle a constaté que le Plan ne prenait pas en considération les zones de protection en vigueur ; qu'il augmentait sensiblement l'urbanisation du territoire et qu'il sous-estimait ses valeurs culturelles. La mission a donc recommandé de réviser ce Plan. Cette recommandation a été réaffirmée aussi par la 38<sup>e</sup> session du Comité. Le rapport SOC 2014 de l'EP confirmait que le Plan était en train d'être révisé.

La mission 2013 a également fait part de son inquiétude devant l'absence d'un Plan d'aménagement pour tout le territoire de l'Archipel. Elle a donc recommandé l'élaboration d'un tel Plan.

La présente mission a posé une nouvelle fois ces questions et elle a obtenu une information suffisante sur l'état actuel des choses. La mission constate que le Plan directeur pour la localité Solovetsky est déjà révisé (2014) et elle note les points positifs suivants **[Fig. 4a]**:

- Le Plan est déjà conforme au projet en vigueur des zones de protection : la mission a été informée que ce plan était préparé en parallèle avec le travail sur les zones de protection ;
- Le Plan cherche à résoudre d'importants problèmes d'infrastructure qui concernent toute la localité, tout en respectant les régimes du territoire. Par exemple, il prévoit un chauffage central de la localité : cela mettrait fin à l'actuelle pratique de situer de manière chaotique des cabanes stockant du bois de chauffage sur tout le territoire de la localité et de la côte. À cette fin les voies de transport du carburant depuis le port pour les navires-citernes, qui se trouve au nord, contournent la zone protégée. En outre, pour la première fois le Plan propose de réaliser une canalisation centrale de la localité avec une station d'épuration des eaux. Cela mettrait fin à l'actuelle pratique de jeter les eaux polluées directement dans la zone côtière du Monastère (rien que dans le Golf du Bien-être, trois canalisations d'eaux polluées sont déversés).
- La Plan assure la restitution de l'intégrité du paysage historique sur la côte sud du Lac sacré **[Fig. 4b]**. Cette zone verte est d'une grande importance pour la mise en valeur du Monastère. Elle possède d'ailleurs son propre potentiel culturel : elle abrite l'ancien cimetière du monastère avec les ruines de l'église du cimetière « Saint- Onufre » (démolie en 1928), le commencement du camp GOULAG. Le Plan prévoit d'affranchir la zone des bâtiments dissonants conformément au régime des zones de protection **[Fig. 4c]**.

- La mission a été informée de la préparation en cours d'un Plan d'aménagement et d'urbanisme pour le territoire de l'Entité municipale de la localité de Solovetskoe qui couvre le territoire de tout l'Archipel. Ce sera le premier Plan d'aménagement pour tout le territoire de l'Archipel.

Ces faits constituent aux yeux de la mission un progrès. Néanmoins, la mission est fort préoccupée à cause des problèmes issus de la politique actuelle d'aménagement du territoire et d'urbanisme du bien. La mission trouve que ces problèmes sont dûs aux insuffisances signalées ci-dessus de la protection juridique du bien : le statut, les délimitations et les régimes.

Plus concrètement, la mission a en vue les problèmes suivants :

- Faute d'un statut convenable de protection et de régimes spéciaux pour la localité Solovetsky, le Plan directeur traite celle-ci comme une localité ordinaire sans valeur culturelle, selon les règles standards d'urbanisme. Nulle part dans le Plan il n'est mentionné que la localité fait partie d'un bien Patrimoine Mondial et qu'elle joue un rôle pour le VUE de ce bien.
- Il manque donc dans le Plan des éléments spéciaux relatifs aux valeurs culturelles de la localité, il manque aussi une partie qui traite de leur sauvegarde.
- La zone du camp GOULAG est traitée comme une « zone publique » standard aux fonctions ordinaires.
- Le réseau de communication de la localité ne tient pas compte de l'intégrité de ses zones culturelles et naturelles : une rue principale et un carrefour incongru coupent aussi bien le Complexe du camp que la zone verte historique sur la côte sud du Lac sacré **[Fig. 4d]**.
- Encouragé par le régime libéral de la Zone de protection « Constructions et activités économiques réglementées », ainsi que par l'absence de délimitations de l'urbanisation, le Plan accroît sensiblement le territoire de la localité (presque deux fois, comparaison faite avec le territoire des années 1970) sans arguments démographiques convaincants **[Fig. 4e, 4f]**. Dans les années 1970, il y avait 1300 habitants. Aujourd'hui, ils sont 900, et le pronostic pour 2025 donne 1100 habitants. Ce fait présente de grands risques pour le fonds forestier et pour les terres agricoles qui constituent le contexte naturel traditionnel du Monastère. Sur cette base, le Plan prévoit de nouvelles constructions importantes, et cela peut créer des risques pour la VUE du bien. Par exemple, comme les régimes ne protègent pas strictement le bassin visuel du Monastère, le Plan propose d'y construire un bâtiment administratif et muséal d'une échelle inadéquate, de même que d'étendre le terminal de l'aéroport, ce qui ne manquera pas d'avoir un impact négatif sur le bien (cf. la Partie III) **[Fig. 3h]**.
- La proposition de construire une station d'épuration dans la Zone de protection « Paysage protégé » ne va pas de pair avec une étude de son impact écologique sur l'environnement **[Fig. 4g]**. Il manque aussi un argumentaire pour résoudre le problème des déchets.

Le Rapport SOC 2014 exprime une préoccupation à propos de l'effet du Plan directeur sur le bien.

La mission est sceptique quant à l'intention de faire approuver le Plan d'aménagement et d'urbanisme pour tout le territoire de l'Archipel jusqu'à la fin de

2015. À l'évidence, faute d'une étude et d'une identification des attributs de la VUE du bien, faute d'un statut convenable, de zones de protection et de régimes pour tout le territoire du bien, un plan de ce genre ne serait pas adéquat. Il constituerait plutôt une menace pour la VUE du bien.

#### **4. Système de gestion**

Comme il a été dit, la 35<sup>e</sup> et la 36<sup>e</sup> session du Comité ont constaté *l'absence d'un mécanisme de contrôle et d'une structure adaptée de gestion du bien*. Elles ont recommandé *une structure conjointe de gestion - un système de gestion commun en mettant en place un comité spécial composé de toutes les parties concernées ainsi que des représentants du Patriarcat de Moscou et de toute la Russie*.

Après avoir analysé de manière exhaustive le système de gestion, la mission 2013 a constaté que ce système fonctionnait sans doute, mais d'une manière pas assez efficace. La Mission estime que cela est dû à des contradictions entre les acteurs du système, au manque d'une coordination suffisante entre eux et à l'absence d'une direction unique.

Le rapport SOC 2014 de l'EP fournit une information très pauvre sur une avancée dans ce domaine.

La mission a constaté sur place qu'il n'y avait pas de changement de principe quant à la structure du système de gestion et aux acteurs.

Le Ministère de la culture joue, aujourd'hui aussi, le rôle d'un coordinateur national des activités de sauvegarde du bien. Il a tous les pouvoirs en vue de sa protection par l'Etat (aux termes d'un Arrêté de 2009 du Gouvernement de la Fédération de Russie). Le représentant du Ministère pour le Nord-Ouest siège à Saint-Pétersbourg.

Cinq acteurs (que la Stratégie appelle « les cinq clefs ») œuvrent au niveau régional et au niveau local, à savoir :

- *Gouvernement de la Région d'Arkhangelsk* – un sujet de la Fédération ;
- *District municipal côtier*, qui comprend l'Archipel ;
- *Musée-réserve historico-architectural et naturel d'Etat Solovetsky*. Ce musée relève du Ministère de la culture ;
- *Monastère d'hommes stavropégique Spasso-Préobrajenski Solovetsky*. Le monastère relève directement du patriarche russe ;
- *Entité municipale de la localité de Solovetskoe*.

La mission a constaté du progrès dans les domaines suivants :

(1) La coordination entre les acteurs au niveau régional et au niveau local s'est améliorée. L'idée en était lancée par la Stratégie révisée pour la Région d'Arkhangelsk qui prenait en considération les recommandations du Comité. Pour atteindre cet objectif tous les pouvoirs concernant la sauvegarde du patrimoine culturel de l'Archipel ont été transférés du niveau municipal au niveau régional (depuis mars 2015). On a créé :

- Commission près du Gouverneur de la Région d'Arkhangelsk chargée du développement de l'Archipel Solovetsky ;

- Agence du développement de l'Archipel Solovetsky et une entreprise d'Etat « Direction pour le développement de l'Archipel Solovetsky » ;
- Conseil d'architecture chargé de l'Archipel Solovetsky.

Les cinq acteurs régionaux et locaux ont signé une convention qui traite des problèmes du bien à leur niveau.

(2) Les rapports entre l'Etat et l'Eglise fonctionnent mieux. À la base de la Stratégie du Gouvernement de la Région, il y a le modèle du « *développement socioculturel au moyen de l'interaction Eglise-Etat* ». Le Musée-réserve du Monastère est dirigé par l'adjoint du patriarche dans le Monastère. Ce fait a permis de mieux coordonner les rapports entre les deux principaux acteurs de la gestion.

(3) La mission a eu connaissance de quelques idées visant à une meilleure coordination à tous les niveaux de gestion du bien. La conception basée sur le projet d'amendement à la Loi fédérale en rapport avec la Convention de 1972 propose de désigner comme « organisme de gestion » le Ministère de la culture, notamment un « organe - conseil collégial » où sont représentées toutes les parties intéressées.

Dans le même temps, la mission constate que pour le moment le système de gestion n'est pas assez efficace. Les raisons probables sont les suivantes :

(1) L'absence d'instruments de protection juridique, d'un Plan directeur adéquat et d'un Plan stratégique de gestion pourrait bien avoir un effet sur l'efficacité de la gestion.

(2) La coordination améliorée entre les acteurs régionaux et les acteurs locaux, quoiqu'elle représente un progrès important, ne semble pas être en mesure d'éviter pour l'instant certaines contradictions entre les acteurs du processus Préservation-Développement-Gestion. D'autant plus que plusieurs autres participants ont leur mot à dire dans la gestion : des institutions, des organisations, des sociétés de commerce, etc., dont les intérêts et idées concernant l'avenir du bien divergent. Il manque un Plan de gestion intégrée qui pourrait harmoniser les différents intérêts.

(3) On sent l'absence d'une direction unique du système de gestion. Il manque un gestionnaire en chef qui dispose de pouvoirs suffisants dans le domaine du patrimoine et qui soit capable de garantir de la part de l'Etat la VUE du bien. Cet engagement de l'Etat devrait être prioritaire par rapport aux intérêts régionaux et locaux. La Législation fédérale donne ces pouvoirs au Ministère de la culture. Or, ce ministère ne participe pas directement à la gestion du bien.

(4) La gestion continue d'obéir davantage au paradigme du développement du tourisme qu'à la préservation de la VUE du bien, de son aspect historique spirituel et culturel.

(5) Dans ce sens, la mission estime qu'aujourd'hui l'Eglise orthodoxe en la personne du monastère n'a pas de pouvoirs suffisants dans le processus de gestion du bien patrimoine mondial, bien qu'elle soit l'héritier historique du phénomène culturel et spirituel unique qu'était jadis l'Archipel Solovetsky.

(6) La mission estime que les fonctions de contrôle de la part de l'Etat sur la préservation et le développement du bien ne sont pas encore suffisantes, et que le rôle de la population locale à la gestion est faible.

## 5. Instruments stratégiques

Lors de la mission 2013, le seul instrument stratégique pour le bien est « *La stratégie régionale du développement de l'archipel Solovetsky* » adoptée par le Gouvernement de la Région d'Arkhangelsk (2013). La mission a apprécié le rôle de la Stratégie pour remédier à l'absence d'une planification stratégique concernant l'Archipel, tout en signalant certaines carences. Par exemple, la Stratégie ne traitait pas du territoire en tant que bien Patrimoine Mondial ; elle ne s'inspirait pas de la ressource culturelle intégrale du bien et elle n'envisageait pas une amélioration des instruments de la préservation, du développement et de la gestion du bien en vue de la sauvegarde de sa VUE. La mission recommande une révision de la Stratégie, et la 38<sup>e</sup> session du Comité a réaffirmé cette recommandation.

La présente mission a constaté une avancée dans les domaines suivants :

- La stratégie est en train d'être révisée dans l'esprit des recommandations du Comité et de la mission 2013. Nous avons signalé ci-dessus quelques moments nouveaux, notamment dans le domaine de la gestion.
- La Ministère de la culture a adopté une « *Conception de la sauvegarde du patrimoine culturel de l'archipel Solovetsky* » qui essaie d'embrasser la problématique du bien dans son intégralité, notamment : déterminer les actions prioritaires concernant le bien ; sa valeur culturelle, spirituelle et naturelle ; analyser l'état général du bien sur la base de données informatiques ; formuler quelques critères généraux de son développement territorial, de sa capacité anthropogénique, des travaux de conservation, etc.
- En octobre 2014, le Gouvernement de la Fédération de Russie a adopté une *Liste de mesures de la sauvegarde et du développement de l'archipel Solovetsky*. Ces mesures devraient coordonner les actions des ministères, des institutions et des pouvoirs régionaux impliqués dans le bien.
- Le travail sur un projet d'un Plan de gestion du bien a commencé. La mission a pris connaissance des résultats d'étape. Les documents du projet contiennent des informations historiques générales sur le bien, ainsi que sa description ; des caractéristiques de son authenticité ; certaines exigences relatives à la sauvegarde et à la gestion ; des données sur la structure de la propriété, une information utile sur des actes normatifs relatifs au bien et émis à des niveaux différents ; des aspects du financement des travaux de conservation, etc.

La mission estime que l'analyse de ces documents révèle les problèmes suivants :

(1) Sur l'arrière-fond d'un grand nombre de documents stratégiques et de planification (la Stratégie, la Conception, la Liste des mesures, etc.), on ressent l'absence aiguë d'un document stratégique de base, d'un **Plan de gestion** qui soit à même de définir une stratégie à long terme et de mettre en place un système de « Préservation-Développement-Gestion » qui corresponde pleinement aux caractéristiques du bien et de sa VUE. L'analyse de l'état de ce système montre que les insuffisances constatées jusqu'à présent sont dues avant tout à une stratégie erronée. La bonne stratégie devrait, par exemple, prévoir d'abord une étude des valeurs intégrales du bien et des attributs de sa VUE. Il faudrait ensuite définir correctement un statut du bien, les zones de protection et les régimes réglementaires pour élaborer, sur cette base, un Plan directeur. Dans le cas de ce bien, les choses se sont passées dans l'ordre inverse.

(2) Cet état des choses est dû au fait qu'actuellement le Plan de gestion n'est pas réglementé par la Législation fédérale en tant que document du Gouvernement qui garantisse les engagements de l'Etat pour la préservation de la VUE du bien. Une telle intention est déclarée dans le projet de modification de la Loi fédérale suivant l'esprit de la Convention 1972, mais ce projet se trouve pour le moment à sa phase de conception. Par conséquent, même si un tel plan était fait aujourd'hui, il ne jouerait pas le rôle d'une garantie d'Etat pour la sauvegarde, le développement et la gestion stratégique du bien.

(3) Il est peut-être une raison plus profonde de la difficulté de trouver une stratégie prioritaire adéquate qui soit non seulement dans la logique du développement touristique de l'Archipel, mais aussi qui fasse renaître un système culturel, spirituel et naturel unique en son genre. Ce système, héritier de la culture monastique, sera ouvert au développement de l'esprit, de l'éducation et à l'harmonie avec la nature, comme le montre l'expérience cinq fois séculaire du Monastère.

Appréciant la grande importance du Plan de gestion, la mission a fait une présentation devant les représentants des autorités centrales, régionales et locales sur la structure, les objectifs et le contenu d'un plan futur de gestion du bien qui soit conforme à l'expérience internationale dans ce domaine, aux *Orientations* et à l'esprit du présent rapport de mission.

## **6. Déclaration rétrospective de VUE du bien**

En 2013, l'EP a envoyé au CPM un projet de Déclaration rétrospective de VUE. La Mission 2013 a pu se prononcer sur une version préliminaire de ce projet.

En 2014, l'ICOMOS a proposé des corrections et des suppléments au texte de la Déclaration dans l'esprit des décisions du Comité relatives au bien.

La mission a pris connaissance de la dernière version de la Déclaration reçue par le Ministère de la culture. La mission accepte les arguments de toutes les propositions de l'ICOMOS. Elle partage notamment sa position que la Déclaration souffre de sérieuses carences quant à la législation, au statut juridique de protection, aux régimes réglementaires, à la politique d'aménagement de territoire et d'urbanisme, et au système de gestion. Les constatations et les recommandations du présent rapport de mission pourraient compléter utilement la Déclaration à cet égard.

## II. ETAT DE CONSERVATION DU BIEN

La mission 2013 avait estimé que l'état de la conservation du bien était inégal. Certains monuments sont dans un état bon ou satisfaisant. Mais l'état de plusieurs éléments et composants du bien est estimé mauvais, avarié, voire en ruine. La tendance à reconstruire des bâtiments disparus est considérée comme très risquée, car elle remplace petit à petit l'environnement authentique du bien. On évalue également les conséquences de l'urbanisation provoquée par les Plans directeurs de la localité Solovetsky et par les cas de nouvelles constructions inadéquates.

Pour sa part, la présente mission a évalué l'état de conservation de la manière suivante.

### **1. Etat physique du bien [DOSSIER 5]**

La mission considère comme bon ou satisfaisant l'état de plusieurs bâtiments monastiques qui avaient fait l'objet d'une conservation. Elle attire l'attention sur les problèmes graves suivants concernant l'état du bien :

(1) L'état le plus grave est celui du système d'irrigation de l'Archipel et surtout des canaux reliant le Lac sacré à la mer et traversant l'Ensemble monastique. L'ancien système régulé des lacs et des canaux n'existe plus depuis 90 ans, et les canaux ne sont plus entretenus. En conséquence le niveau du Lac sacré a augmenté, l'allée côtière se consume, tandis que l'eau des canaux détériorés s'infiltre dans les fondations et dans les murs du Monastère et les menace **[Fig. 5a]**. D'où les risques réels pour l'ensemble central le plus précieux du bien.

Sur un plan plus large, l'absence d'entretien du système d'irrigation inonde les voies monastiques, les transforme en marais et rend inexploitable de précieuses terres agricoles **[Fig. 5b]**.

(2) Le réseau des routes monastiques est également menacé. Outre les attaques ci-dessus dus au système d'irrigation défectueux, les routes s'abîment par la mécanisation et les moyens de transport inappropriés, par le flux touristique et par certaines intentions inadéquates (élargissements, changements de tracés, du revêtement du sol, etc.) **[Fig. 5c]**.

(3) À défaut d'un statut de l'ensemble, le complexe du camp du GOULAG au centre de la localité Solovetsky fait l'objet, depuis des années, d'interventions inadéquates **[Fig. 5d]**. Le plan directeur de 1983 a prévu une construction massive de logements à une proximité intolérable du camp. Sur le territoire de ce Complexe, des bâtiments et des pavillons nouveaux ont été érigés. Dans certains des baraquements du camp, qui ont le statut de monuments de la culture, des fonctions nouvelles (logements, cafés) ont été affectées. Ces baraquements ont été transformés par des annexes, leurs façades authentiques en bois ont été revêtues, etc. Une seule baraque est traitée convenablement, celui qui abrite l'exposition "Camp de Solovetsky" **[Fig. 6d]**.

(4) À la suite des problèmes d'infrastructure, sur tout le territoire du village et dans la zone du littoral, des cabanes stockant du bois sont placées de manière chaotique, tandis que dans la baie à proximité immédiate du Monastère les égouts déversent leurs eaux polluées **[Fig. 5e, 5f]**.

(5) À la suite des plans directeurs, l'urbanisation du territoire autour du Monastère engendre de nouveaux conflits : par exemple, la construction de l'Aéroport et de son terminal, ainsi que le bâtiment administratif et muséal qu'on est en train de construire dans le bassin visuel du Monastère **[Fig. 3h]**.

(6) La mission a été également informée du mauvais état de plusieurs skyts, ermitages, chapelles, croix de pèlerinage, monuments archéologiques, etc., qui existent sur d'autres îles.

(7) Il y a, sur le territoire de la localité, plusieurs terrains vagues avec des cabanes, des dépôts, du matériel de construction, des éléments d'équipements, etc., qui sont en contradiction avec le statut du bien Patrimoine Mondial **[Fig. 5g]**.

La mission est d'avis que ces problèmes sont la conséquence des insuffisances du système Préservation-Développement-Gestion dont il a déjà été question, ainsi que de la politique imparfaite de conservation.

## **2. Politique de conservation [DOSSIER 6]**

La mission a constaté que des travaux de conservation intenses sont menés sur 15 monuments de l'Archipel dont 11 dans le Monastère - parmi eux : « Sabor Préobrajenski » ("Cathédrale de la Transfiguration-du-Sauveur"), « Sabor Zossimo-Savatievski de la Sainte Trinité » ("Cathédrale de la Trinité, de Zosimus et du Sabbat"), le Clocher du monastère, les corpus du monastère, etc. **[Fig. 6a]**. On prépare des projets de conservation de 15 autres monuments (dont 8 dans le monastère, 4 sur l'île d'Anzer, et 2 sur l'île Grand Muksalma) **[Fig. 6b]**. La mission a visité quelques monuments en cours de conservation et elle estime que la qualité des interventions de conservation est en général bonne ou satisfaisante. Parmi les travaux de conservation, il y en a qui sont excellents, réalisés par un atelier local. Une grande partie des travaux de conservation sont menés dans le cadre du Programme d'Etat « Culture de la Russie 2012-2018 », le choix des maîtres d'œuvre se faisant à la suite des appels d'offre publics. Dernièrement, les appels d'offre publics élisent d'habitude le même maître d'œuvre – une grande société de conservation.

La mission considère que le Musée maritime privé est un excellent exemple d'une exposition intelligente et très variée **[Fig. 6c]**. Le musée mérite d'être suivi comme un étalon de la bonne utilisation de bâtiments existants dans la localité à des fonctions modernes. Un autre bon exemple c'est l'adaptation d'une des baraques du Camp GOULAG pour l'exposition "Camp de Solovetsky" **[Fig. 6d]**.

Tout en appréciant ces aspects de la conservation, la mission a pu constater aussi les problèmes suivants :

(1) Il y a une très forte disproportion dans la répartition des travaux de conservation par sites, territoires et types d'intervention. Comme le montre la structure actuelle de la conservation par sites, l'Ensemble monastique et quelques monuments essentiels d'importance fédérale ont la priorité incontestable dans la politique de conservation. Plusieurs skyts, ermitages, chapelles, monuments archéologiques, etc. sont sous-estimés. Le réseau de routes monastiques, de la structure des lacs, des canaux d'irrigation échappe entièrement à l'attention des responsables. Des problèmes fondamentaux qui demandent les efforts de plusieurs chercheurs et des méthodes novatrices comme celle appliquée aux canaux entre le Lac sacré et la mer, restent

en suspens. La mission ne saurait concevoir que les technologies d'aujourd'hui ne pussent faire ce que les moines réalisaient pendant cinq siècles.

(2) L'impression générale est qu'il manque une stratégie de conservation basée sur une étude et une connaissance des attributs de la VUE du bien. On ressent le besoin très fort d'un Plan directeur de conservation, qui est d'autant plus nécessaire à la structure complexe du bien.

(3) La Stratégie régionale attire l'attention sur l'absence de cadres hautement qualifiés dans le domaine de la conservation. La mission ne comprend pas alors pourquoi l'atelier local de conservation n'est pas engagé (actuellement cet atelier travaille pour l'étranger). Pour les appels d'offre publics concernant un bien Patrimoine Mondial, il faudrait sans doute introduire, outre les critères du plus bas prix et du plus bref délai, des critères de haute qualité professionnelle de la conservation.

(4) La mission a constaté aussi des insuffisances dans l'organisation même du processus de conservation. Par exemple, sur le territoire limité d'une île travaillent, sans coordination entre eux, deux maîtres d'œuvre. La mécanisation incongrue fait des dégâts sur le réseau vulnérable de routes monastiques.

### **3. Reconstructions [DOSSIER 6]**

Le problème des reconstructions au sein du bien a plusieurs fois préoccupé le Comité et les missions. La présente mission a essayé d'éclaircir ce problème dans un contexte plus large.

Avant tout, la notion de « *reconstruction* » ne figure pas dans la Législation fédérale du patrimoine culturel. Dans le contexte russe, la notion n'est pas appliquée à des monuments. Elle a un sens plus large, y compris celui d'aménagement de territoires et d'urbanisme. Au sens de la notion utilisée dans les *Orientations* correspondent, dans le contexte russe, des notions telles que : *recréation* (en russe, *vozsozdanié*), *renaissance*, *comblement* (en russe, *dokomponovka*), *achèvement*, etc. Tous ces mots ont une connotation plus positive.

La loi fédérale intègre donc en fait la reconstruction (*vozsozdanié*) comme une intervention possible, sans mentionner les précisions indiquées dans le paragraphe 86 des *Orientations*. De leur côté, les régimes réglementaires en vigueur dans le bien conçoivent les reconstructions comme la seule nouvelle construction possible sur les territoires des monuments. Dans la plupart des cas, les reconstructions sont conjecturales, elles se font par analogie, en l'absence d'une documentation détaillée et complète sur l'original, c. a. d. elles sont en contradiction avec le paragraphe 86 des *Orientations*.

Dans certains cas (par exemple, concernant le corpus Blagovechtenski et le corpus Sviatitelskii du Monastère), il s'agit de reconstruire par analogie des fragments de monuments ; on peut perdre ainsi une information précieuse sur la vie historique compliquée du monument [Fig. 6e, 6f, 6g]. Dans d'autres cas, il existe des projets tout prêts pour reconstruire entièrement des monuments rasés, par exemple l'église « Saint-Onufre » du cimetière, devant le Monastère, démolie en 1928 (dont on conserve seulement des photos d'archives et des fragments archéologiques) [Fig. 6h].

Cependant, le nombre des reconstructions que les experts russes désapprouvent s'accroît. Par exemple, la Conception évoquée ci-dessus rejette en principe la reconstruction, alors qu'elle s'emploie à sauvegarder l'authenticité du patrimoine. Pourtant ailleurs les avis sont contradictoires. Dans le cas de l'aile du corpus Nastoiatelskii qui avait brûlé dans les années 1920 [Fig. 6i], trois options ont été discutées: a) une reconstruction complète de l'aile du bâtiment ; b) construire à sa place un nouveau pavillon vitré d'un aspect architectural moderne ; c) interpréter et présenter les ruines existantes. Une partie des experts ont opté pour la troisième solution, tandis que le Ministère de la culture avait approuvé l'option de la reconstruction (*vozsozdanié*).

La mission partage les préoccupations des 35<sup>ème</sup>, 36<sup>ème</sup>, 37<sup>ème</sup> et 38<sup>ème</sup> sessions du Comité quand à la reconstruction des bâtiments conventuels et recommande une révision des pratiques actuelles de reconstruction, conformément aux exigences du paragraphe 86 des *Orientations*.

#### **4. Nouvelles constructions [DOSSIER 7]**

Comme il a été dit, les nouvelles constructions à l'intérieur du bien [Fig. 7a], notamment dans la localité Solovetsky, sont la conséquence d'une urbanisation intense provoquée par les plans directeurs sans restrictions de la part des régimes réglementaires en vigueur.

La mission attache son attention surtout aux nouvelles constructions qui créent des risques pour la VUE du bien. Le problème le plus actuel est celui du projet d'un bâtiment administratif et muséal dans le bassin visuel du Monastère [Fig. 7b] (ce projet est traité à part dans la partie III du Rapport). Le bâtiment du Terminal de l'Aéroport, situé aussi dans le bassin visuel (les pistes sont proposées par le Plan directeur de 1983), serait également un facteur de risque [Fig. 7c]. Ces exemples illustrent une politique d'urbanisme mal ciblée : au lieu d'une utilisation rationnelle du territoire de la localité et des bâtiments existants, on recherche un développement extensif de la localité, ainsi que des nouvelles constructions.

Les efforts de l'EP de coordonner ses actions avec celles du Comité pour la mise en œuvre du paragraphe 172 des *Orientations* sont appréciables. À cet égard le Gouvernement de la Fédération de Russie a adopté en mai 2015 un « *Plan d'activités (une feuille de route) de coordination en 2015 avec le Comité du Patrimoine mondial des travaux de construction, de reconstruction et de restauration de sites sur l'Archipel Solovetsky* ». Le plan contient un calendrier des présentations successives au CPM des projets accompagnés d'une Etude d'impact patrimonial (EIP) élaboré conformément à la méthodologie de l'ICOMOS. Sur cette base, le Gouvernement de la Région d'Arkhangelsk a dressé une Liste des sites à étudier.

La mission a appris qu'il était difficile d'obliger les investisseurs privés à préparer des EIP de leurs projets et à les envoyer au CPM. C'est que cette procédure n'est toujours pas réglementée par la Loi fédérale (toujours parce que celle-ci n'est pas harmonisée avec la Convention 1972).

### III. BÂTIMENT ADMINISTRATIF ET MUSÉAL AU SEIN DU BIEN [DOSSIER 8]

La mission 2013 a fait part de sa préoccupation à propos du projet de construire un Bâtiment administratif et muséal (un Complexe muséal) à proximité et en lien visuel direct avec le Monastère. Elle estime pour le moment que ce bâtiment pourrait compromettre l'ensemble central du bien.

Le rapport SOC 2014 de l'EP informe que le bâtiment est en voie de construction, ce qui suscite des réactions contradictoires de la part des spécialistes. En réalité, la présente mission a constaté sur place que les experts russes (y compris l'auteur du projet de zones de protection à l'intérieur du bien) rejettent à l'unanimité ce projet.

Au début de 2015, le CPM et l'ICOMOS ont reçu l'EIP du projet, faite par une équipe russe conformément à la méthodologie de l'ICOMOS. Cette étude conclut que le projet aura un impact préjudiciable sur le bien.

Malgré cela la mission a pu constater sur place que ce projet, loin d'être revu ou rejeté, est en cours de réalisation intense [Fig. 8a]. La construction en est au rez-de-chaussée du bâtiment et elle se poursuit (durant la mission, les travaux se sont même intensifiés).

L'évaluation de la mission est fondée sur:

- Une étude du projet du bâtiment : une note explicative et des plans envoyés à la mission par le Ministère de la culture ;
- L'EIP du projet envoyée par l'ICOMOS ;
- Des visites des lieux qui ont été examinés de différents points de vue.

L'évaluation se base aussi sur toutes les constatations et recommandations du présent rapport.

L'emplacement du Complexe muséal est déterminé par le Plan directeur : de la Grande île Solovetsky, dans la localité Solovetsky, à proximité de la partie méridionale de l'Ensemble monastique et du Lac sacré, tout près du Complexe du camp GOULAG [Fig. 8b].

Le complexe représente un bâtiment compact de 3 niveaux (y compris le sous-sol) aux dimensions de 65 m / 60 m et à la hauteur de 12.50 jusqu'au 14.50 (à cause du dénivellement du terrain). La superficie de la parcelle est de 6 469 m<sup>2</sup>, aux dimensions de 85 m / 60 m et avec une densité de construction de 50%.

La mission approuve l'idée de ne plus charger le Monastère de fonctions muséales pour qu'il puisse conserver dans sa pureté sa vocation religieuse.

Dans le même temps, la mission est catégorique : l'emplacement et les caractéristiques du Complexe muséal auront un impact négatif sur la VUE du bien et cet impact peut difficilement être réduit à la suite d'une modification du design du projet. Les arguments de la mission sont les suivants :

(1) Le complexe est construit dans le bassin visuel de l'Ensemble monastique (à 200 m de lui) [Fig. 8c]. Ses gabarits physiques sous-estiment la priorité de l'Ensemble dans le paysage culturel et son rôle de centre spirituel dans le système de valeurs sur l'Archipel.

(2) Le complexe, situé tout juste à côté de la zone verte près de la rive méridionale du Lac sacré, va rompre les liens visuels depuis et en direction du Monastère. Il mettra fin au « silence » sacré dans cette zone [Fig. 8d]. D'un autre côté, la zone verte elle-même fait partie du paysage traditionnel qu'on voit depuis l'enceinte du Monastère et depuis la rive du Lac sacré. L'ancien cimetière du monastère et les ruines de l'église du cimetière « Saint-Onufre » (à 120 m du Complexe muséal) sont situés dans cette zone verte.

(3) Le complexe muséal sera dans une proximité intolérable (18 m) du Complexe du camp GOULAG [Fig. 8e]. De cette façon on aura manqué la dernière possibilité d'entourer le camp d'une zone verte de tolérance.

(4) Les gabarits du Complexe entreront en conflit avec l'échelle et la silhouette des bâtiments environnants (dont le Complexe du camp GOULAG) [Fig. 8f].

(5) L'entrée principale très voyante du bâtiment, donnant sans retenue sur le Monastère, ne convient pas à ce lieu de retrait du monde [Fig. 8g].

(6) La circulation de voitures autour du Complexe (un parking pour autocars est prévu) sera un autre trouble-fête du calme et de l'harmonie de l'ambiance monastique.

(7) Le design architectural du Complexe ne convient pas aux valeurs culturelles de l'environnement [Fig. 8h].

La mission trouve que ce cas illustre les effets de toute l'inconséquence du processus Préservation-Développement-Gestion du bien.

#### IV. RECOMMANDATIONS DE LA MISSION

À partir des analyses et des constatations ci-dessus, la mission fait les recommandations suivantes :

1. **Mener une étude approfondie des ressources culturelles, naturelles et spirituelles intégrales de l'Archipel. Sur cette base, élaborer un Plan de base historico-culturel intégral pour identifier les attributs de la VUE du bien en tant que objets à protéger. Faire aussi un registre et un cadastre des composants et des éléments du patrimoine culturel.**
2. **Améliorer aussitôt que possible le statut juridique du bien, notamment :**
  - **Réglementer un statut juridique intégral du bien en tant que « site religieux historique » (*dostoprimechatelnoé mesto*) d'importance fédérale ;**
  - **Assurer un statut de « Localité historique » (*istoritcheskoé possélienié*) pour la localité Solovetsky sur la base d'études intégrales et d'un Plan de base historico-culturel ;**
  - **Assurer un statut de l'Ensemble « Complexe du camp GOULAG » ;**
  - **Assurer un statut complexe pour la protection des réseaux des routes monastiques et du système des lacs et des canaux avec les**

équipements hydrotechniques sur la base d'études, d'identification et d'inventaire.

3. Adopter de toute urgence un cadre juridique destiné à soutenir la mise en œuvre de la Convention du Patrimoine Mondial. Ce cadre doit légitimer les notions de « Territoire d'un bien Patrimoine Mondial », « Zone tampon d'un bien Patrimoine Mondial », « Plan directeur », ainsi que les procédures prévues dans les *Orientations*, en particulier les paragraphes 86 et 172.
4. Sur la base de l'étude (voir le point 1), réglementer les délimitations du bien et de sa zone tampon, conformément aux exigences techniques des *Orientations* ;
5. Une fois l'étude ci-dessus (point 1) réalisée et le nouveau statut du bien réglementé, faire un nouveau projet de zones de protection avec des régimes réglementaires pour tout le territoire du bien dans le cadre de l'Archipel. À cet égard :
  - Prévoir des régimes de protection pour tous les attributs de la VUE du bien ;
  - Prévoir des régimes spéciaux pour la localité Solovetsky conformes à sa valeur culturelle d'ensemble urbain historique, ainsi qu'un statut nouveau avec des délimitations nettes de l'urbanisation ;
  - Prévoir des régimes de protection pour le réseau de routes monastiques et pour le système d'irrigation avec les équipements hydrotechniques ;
  - Etablir les limites de la capacité anthropogénique du territoire ;
  - Harmoniser pleinement les régimes dans les zones de protection et les Règles d'utilisation des terres et de construction sur le territoire de l'Archipel.
6. Réviser le Plan directeur de la localité Solovetsky à partir du nouveau statut de la localité historique et en mettant l'accent sur :
  - La réduction de l'urbanisation et de l'extension du territoire de la localité pour préserver le contexte naturel traditionnel du Monastère ;
  - La limitation des nouvelles constructions, l'utilisation optimale des bâtiments et des terrains existants en vue de fonctions modernes appropriées ;
  - Sauvegarder l'intégrité des ensembles et des paysages qui sont très importants pour la VUE du bien : le Complexe du camp GOULAG, la zone autour du Lac sacré, les bâtiments monastiques traditionnels autour du monastère, les routes monastiques, etc. ;
  - Etudier l'impact écologique sur l'environnement de la station d'épuration.
7. Appliquer l'approche du Paysage Urbain Historique pour la gestion de la localité Solovetsky.
8. Elaborer un Plan d'aménagement et d'urbanisme pour tout le territoire de l'Archipel, en prenant en considération les résultats de l'étude des attributs

de la VUE du bien, ainsi que son statut de « site religieux historique d'importance fédérale ».

9. Améliorer le système de gestion, de contrôle et de monitoring du bien, dans l'esprit des décisions de la 35<sup>e</sup> et de la 36<sup>e</sup> session du Comité, en assurant une direction unique grâce à un gestionnaire en chef doté de pouvoirs d'Etat dans le domaine du patrimoine culturel, et à un conseil spécial de coordination composé de toutes les parties intéressées dont l'objectif prioritaire sera de sauvegarder la VUE du bien. Réfléchir à la possibilité de donner plus de pouvoirs à l'Eglise, respectivement au Monastère, quant à la gestion du bien afin de mettre davantage en valeur ses caractéristiques spirituelles et culturelles.
10. Faire un Plan de gestion intégrée pour le bien qui assure l'action conjuguée de tous les instruments de préservation, de développement et de gestion du bien. Ce Plan sera un instrument stratégique de sauvegarde de la VUE du bien. La stratégie consistera à faire renaître le système culturel, spirituel et naturel unique en son genre comme une partie de la culture monastique pour le développement spirituel, l'éducation et l'harmonie avec la nature. À cet égard, l'expérience historique du Monastère cinq fois séculaire est un exemple à suivre.
11. La Déclaration rétrospective de VUE du bien sera complétée par les intentions de l'EP d'améliorer le statut juridique de protection, les régimes réglementaires, les plans d'aménagement de territoire et d'urbanisme, le système de gestion.
12. Faire un Plan directeur de conservation pour tout le territoire du bien. Ce Plan proposera les types d'actions de conservation, les étapes de leur réalisation, les ressources nécessaires, etc. Il doit prévoir des mesures spéciales pour résoudre le problème du système d'irrigation défectueux qui menace l'Ensemble monastique. Mener des études pour la restitution future de tout le réseau de routes et le système d'irrigation avec des équipements hydrotechniques sur l'Archipel. Exclure toute reconstruction conjecturale à l'intérieur du bien, au sens du paragraphe 86 des *Orientations*.
13. Rejeter le projet pour un Complexe muséal, car c'est une menace pour la VUE du bien. Il faut donc mettre immédiatement fin aux travaux de construction. Etudier la possibilité d'affecter des fonctions muséales à des bâtiments existants dans la localité (suivant le modèle du Musée maritime et du Musée "Camp de Solovetsky"). En attendant de trouver une solution durable au problème du complexe muséal, faire des choix provisoires pour affranchir le plus vite possible le Monastère des fonctions muséales qui ne lui sont pas propres.

## **ANNEXE I. TOR**

### **Terms of Reference for the Advisory mission to the Cultural and Historic Ensemble of the Solovetsky Islands, Russian Federation, 20- 27 July 2015**

With reference to the decisions of the World Heritage Committee (35th, 36th and 37th sessions), to the Joint UNESCO-ICOMOS-ICCROM reactive monitoring mission (5-14 August 2014) and the ICOMOS Technical reviews of the State Party progress report on the state of conservation (April 2015) and of the Heritage Impact Assessment of the project of a new administrative and exposition building of Solovetsky (April 2015), the mission shall assess the following:

- a. Actions taken to revise the location and overall design of the original project for a new administrative and exposition building of Solovetsky in order to mitigate its impact on the Outstanding Universal Value of the property;
- b. Progress made by the State Party in its effort to develop mechanisms to safeguard the property, and in particular through:
  - juridical protection including the Protection Zoning Plan and regimes of all components;
  - elaboration of territorial and urban Master Plans for the Archipelago, and revision of the General Urban Plan, including definition of the limits of urbanisation;
  - preparation of an Integrated Management Plan, based on a comprehensive study of the property's integral cultural-natural-spiritual resource;
  - progress with the development of a unified management system for the whole property to coordinate all activities concerning the preservation and use of the property;
  - elaboration of a Conservation Master Plan;
  - adoption of the defined boundaries of the property and definition a buffer zone.
- c. The overall state of conservation of the property including conservation works, eventual reconstruction and new constructions projects.
- d. Progress in the finalisation of the Retrospective Statement of Outstanding Universal Value

Based on the results of the above mentioned assessment and discussion with the State Party representatives, the advisory mission shall prepare a report on the findings and recommendations to the State Party.

## ANNEXE II. Programme

### **Program of expert T.Krestev's (Todor Krestev) ICOMOS advisory mission on the World Heritage Site "Cultural and Historic Ensemble of the Solovetsky Islands, the Russian Federation"**

Arkhangelsk region, Solovetsky archipelago, 22 - 28 July 2015

#### **Host:**

FGBUK SGIAPMZ (Federal State Budget Institution of Culture Solovetsky State historic architectural and natural museum – reserve), director – V.V.Shutov +7 8183590281 ;

Spaso - Preobrazhensky Solovetsky Stauropegial Monastery, the governor and the abbot Archimandrite Porphyry, +7 911 5621200.

#### **I. Participants**

**Krestev Todor** - professor, ICOMOS expert (Bulgaria)

**Ambroche Elena Vasilyevna**- Head of Administration of "Rural village Solovetskoye", + (81835) 90336

**Balashov Roman Viktorovich** - Deputy Governor of the Arkhangelsk region for the development of the Solovetsky archipelago. Tel. +7 (8182) 88137 Arkhangelsk, Troitsky p., 49

**Dushkina Natalia Olegovna** - ICOMOS expert, professor of Moscow Architectural Institute, member of the Federal Scientific - Methodological Council for Cultural Heritage of the Ministry of Culture of the Russian Federation, tel. +79165544236

**Evgenyeva Lyudmila Vladimirovna** - a representative of the Solovetsky Monastery 89037228738

**Petrovskaya Larisa Aleksandrovna** – a representative of Federal State Budget Institution of Culture Solovetsky State historic - architectural and natural museum – reserve, the Head of Cultural Heritage Recording and Preservation +7(81835)90281

**Zhuravsky Alexander Ephimovich** - Advisor to the Deputy Governor of the Arkhangelsk region for the development of the Solovetsky archipelago +7 (8182) 288137 Arkhangelsk Troitsky p., 49

**Zabotkin Gennady Alekseevich** - assistant-advisor to the members of the Committee on Science, Education and Culture of the Federation Council

**Iannuary (Nedachin)**, Archimandrite, dean of the Saviour - Transfiguration Solovetsky monastery Stauropegial +7 (81835) 90240

**Kazmirchuk Irina Ivanovna** - Assistant of the Department of Culture of the Government of the Russian Federation

**Makovetskaya Natalia Vladimirovna.** - Advisor to the Deputy Governor of the Arkhangelsk region for the development of the Solovetsky archipelago, +7 (8182) 236001

**Petrovskaya Larisa Alexandrovna** - a representative of the Solovetsky Museum-Reserve, head of the department of registration and storage of cultural heritage, +7 8183590281

**Tiutcheva Narine Grayrovna** - architect, director of the architectural bureau of JSO "Rozhdestvenka", teacher of architectural school MARSH, Moscow

**Tsvetnov Vladimir Anatolievich** - Director of the Department of State Protection of Cultural Heritage, Ministry of Culture of the Russian Federation

**Yakovleva Natalia Stepanovna** - deputy director of the Solovetsky State Historical and Architectural Museum-Reserve, +7 (81835) 90281

**Yaskorsky Dmitry Stanislavovich** - deputy Minister of Industry, Construction and Transport of the Arkhangelsk region; Head of Architecture and Urban Planning of the Arkhangelsk Region

## **II. Events**

### **July 22, Wednesday**

8.10 - 10.10 - Flight of the mission T.Krestev Moscow - Arkhangelsk.

13.20 - 15.00 - Flight of expert Arkhangelsk – Solovki

15.00 Arrival to Solovki of the main participants, greetings of Archimandrite Iannuariy in the temple Philippovsky, accommodation. Start of the mission work. Meeting with the audience, the coordination of the work program of the mission. End of the mission work at 20.00

### **July 23, Thursday**

10.00 Acquaintance with the UNESCO World Heritage Site. Observing of architectural ensemble of the Solovetsky monastery (guide - Petrovskaya L.A.). Fortress of the Solovetsky monastery, the Annunciation housing, Nastoyatelsky housing, archaeological remains of the refectory building and others. Problems of conservation, restoration, reconstruction, museumification, recovery and adaptation to modern use (Krestev, Ambroche, Balashov, Dushkina, Evgenyeva, Zhuravsky, Kazmirchuk, Makovetskaya, Petrovskaya, Tiutcheva, Yaskorsky and Birukov A.V. – FSBI “North-West Direction on Building, Reconstruction and Restoration”, tel. 8 916 99111337

13.00 - lunch in the monastery refectory.

Continued examination of the monastery fortress. Mill, Drier, the White Tower, Laundry. The hydrological regime of the territory, the conservation and restoration of the ensemble. Foundations and basements. Risks. Gate Church of the Annunciation (guide - Petrovskaya L.A.).

16.00 - Workshop. Discussion topics: general characteristics of outstanding universal value (OUV) of the object; typology of its components and elements; legal protection - the status, boundary protection zones, regimes, rules; control system – participants, structure. End of the work at 19.40

### **July 24, Friday**

10.00 Visiting the settlement Solovetskoye and surrounding area of the Solovetsky monastery. Visiting the camp complex and the museum exhibition "Solovetsky prison camp " Visiting the construction site of the new museum building and surrounding areas of the ensemble, protected zones, pools of visibility. Comments to the general plan of the settlement of Solovetskoye in a full-scale review. (Yaskorsky D.M). A visit to the working village "Chamber" and the Maritime Museum.

13.00 - lunch in the monastery refectory.

15.00 - 19.00 A visit to the Big Zayatsky Island and examination of the heritage, and the inspection of the tourist route. Observing of the labyrinths. (guide - Petrovskaya L.A.)

Meeting with the arrivals Tsvetnov V.A. and Zobotkin G.A.

### **July 25, Saturday**

Workshop. Scientific and advisory presentation of T.Krestev: Problems of conservation, development and management of a World Heritage Site "Cultural and Historic Ensemble of the Solovetsky Islands" Management Plan for World Heritage Site. Discussion (Krestev, Ambroche, Balashov, Dushkina, Archimandrite Iannuary, Evgenyeva, Zhuravsky, Zobotkin, Kazmirchuk, Makovetskaya, Petrovskaya, Tsvetnov, Yaskorsky).

Report of R.V.Balashov on the development strategy of the Solovetsky archipelago. Discussion.

Report of D.S.Yaskorsky on the General Plan of the settlement and the General Plan of the Solovetsky archipelago as a settlement (administrative - territorial unit within the Arkhangelsk region)

14.00 Visiting the Makarevskoy desert (Botanical Garden). Ceremonial Lunch.

16.00 Continuation of the workshop. (Krestev, Archimandrite Iannuary, Ambroche, Balashov, Dushkina, Evgenyeva, Zhuravsky, Zobotkin, Makovetskaya, Petrovskaya, Tsvetnov, Yaskorsky.). Completion at 20.00

### **July 26, Sunday**

10.00 Visiting the historic monastic settlements of the island of Anzer (Krestev, Dushkina, Evgenyeva, head of the Solovetsky forestry Prourzin L.I., Tsvetnov, Yaskorsky, guide - nun Nikona (Osipenko): Cape Kenga, Holy Trinity monastery, Trinity Rescue Station, Well of Venerable Eleazar of Anzer with the worship cross, the worship cross in the desert Elizarovsky, Golgopho - Crucifixion Skete. The greetings of skete custodians of the Anzer Sketes celibate priest Georgy and abbot Evlogy. Problems of conservation and restoration. Problems of preservation of the monastery roads.

Lunch in the refectory of Golgopho - Crucifixion Skete.

Monastery cottage and stables at Kaporskaya (Kopal) lake, observation deck on the bank of the Calvary Lake, Intercession chapel in Kaporskaya (Kopalskaya) lip.

Inspection of the dam, between islands B.Solovetsky and B.Muksalma.

### **July 27, Monday**

10.00 Workshop during the inspection of the restored objects: the Saviour - Transfiguration and Holy Trinity - Zosimo - Savvatiy churches with the representatives of the users of the heritage, and other restoration organizations and others: Baltstroy – S.A. Shulgin, engineer; FSBI “North-West Direction on Building, Reconstruction and Restoration” - Shaikhova R., a representative of the technical supervision; the head of the monastery restoration service – M.V.Pirogov. Problems of conservation and restoration of sites.

13.00 - lunch in the monastery refectory

14.00 - Sea trip to cape Belushy. Observing of panoramas of B.Solovetsy island.

16.00 - 17.00 - tea, meeting (Filippovskaya hotel on Solovetsky island)

Continued examination of the objects of the Solovetsky monastery.

End of the work at 20.00

### **July 28, Tuesday**

10.00 Visiting the Holy Ascension monastery on the mountain Sekirnaya of Savvatiy monastery, inspection of the states of monasteries, monastic roads and hydraulic elements of B.Solovetsky island near lakes B.Korzino and B.Krasnoe (Krestev, Dushkina, Zabotkin, tour guide - nun Olga (Postnikova).

14.40 - Lunch by the invitation of Archimandrite Iannuariy, the Dean of the Solovetsky Monastery.

16.00 - 19.00 - the road Solovki - Kem (ship).

19.00 - Kem: Visiting the courtyard of Solovetsky Monastery, Cathedral of the Dormition in Kem (1711 - 1717gg.), the Chapel with a bow crosses (XVIII century.) (Krestev, Dushkina, Evgenyeva; escort - Monastyrshin A.I., a representative of the monastery)

20.49 - Departure to St. Petersburg (train)

The representative of SGIAPMZ -



(Petrovskaya L.A.)

The representative of the Solovetsky monastery -

*Л. Евгеньева* (Evgenyeva L.V.)





1c

## L'Ensemble Monastère Solovetsky

- 1c\_1: Gravure de 1889 du Monastère



- 1c\_2: Vue d'aujourd'hui sur le Monastère depuis le Lac sacré (photos prises par la mission)



1d

**La localité historique Solovetsky (photos prises par la mission)**

- 1d\_1, 2, 3, 4, 5, 6: Vues d'aujourd'hui de la localité Solovetsky





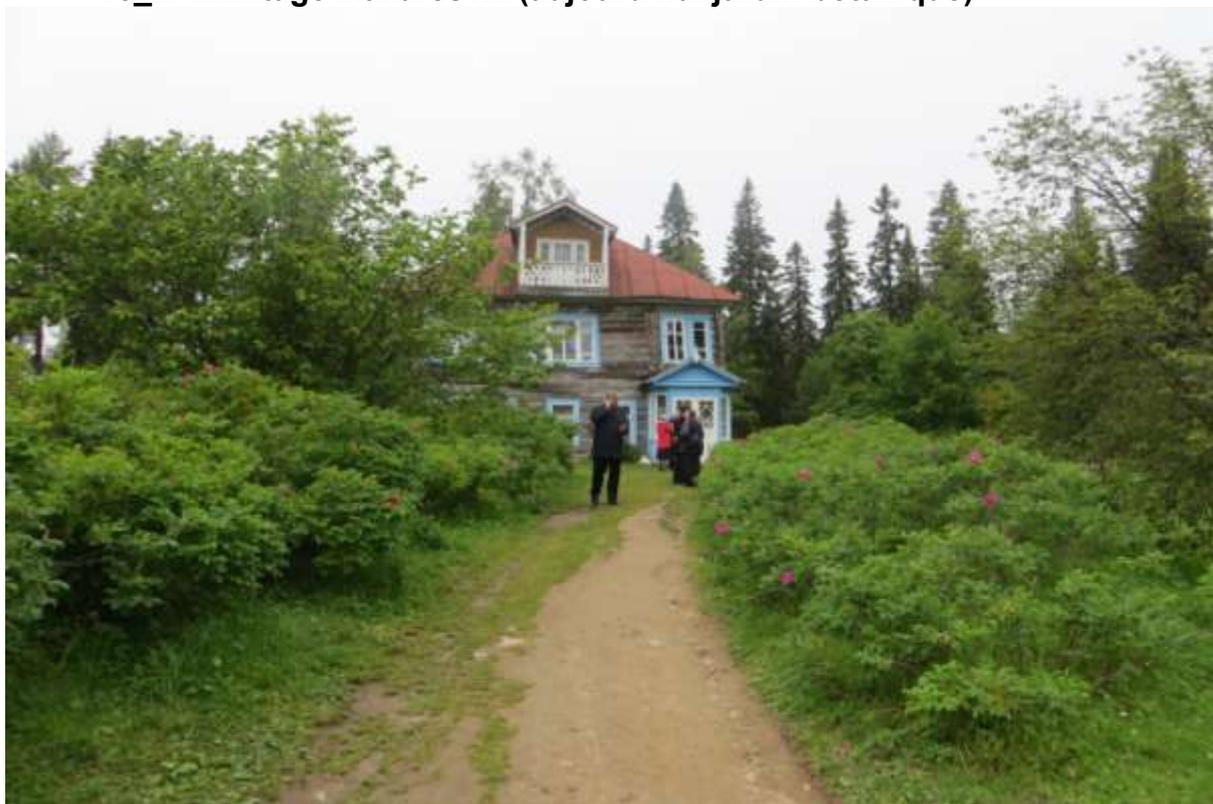


**1e Typologie des monuments religieux de l'Archipel (photos prises par la mission):**

- **1e\_1: Petit monastère isolé (skit) sur l'île d'Anzer**



- **1e\_2: Ermitage Makaresvki (aujourd'hui jardin botanique)**



- 1e\_3, 1e\_4: Chapelles



- 1e\_5, 6, 7, 8: Croix de pèlerinage dans l'Archipel





- **1f\_2: Route de pierres faite par les moines entre l'île Grand Solovetsky et l'île Grand Muksalma (photo prise par la mission)**



- **1f\_3, 4, 5, 6, 7: Routes de pèlerinage (photos prises par la mission)**





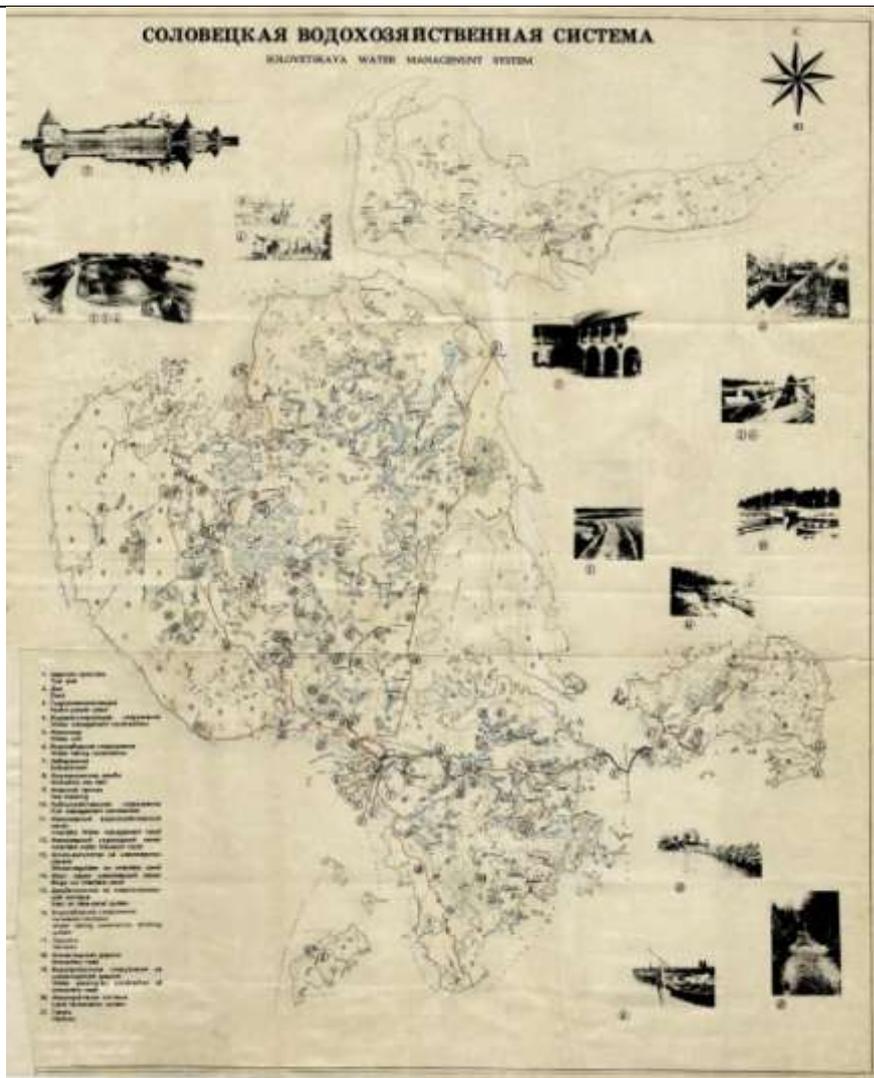


- 1f\_8: Routes de pèlerinage (photo d'archive fournie à la mission)



- 1g
- Système des lacs et des canaux avec des équipements hydrotechniques:**
- 1g\_1a, 1g\_1b: Cartes du système des lacs et des canaux





- 1g\_2: Système de lacs et de canaux sur l'île Grand Solovetsky présenté par l'exposition du Monastère



- 1g\_3: Photo d'archive d'un canal de transport qui fait le lien entre deux lacs



- 1g\_4, 5: Etat actuel de quelques canaux (photos prises par la mission)





**1h Monuments archéologiques:**

- 1h\_1: Labyrinthe sur l'île Grand Zaïatskii - III<sup>e</sup>-I<sup>er</sup> millénaire av. J.C. (photo prise par la mission)



- **1h\_2: Cairns funéraires en pierre sur l'île Grand Zaiatskii - III<sup>e</sup>-I<sup>er</sup> millénaire av. J.-C. (photo prise par la mission)**



**1i Traces historiques du GOULAG, 1923-1939 (photos prises par la mission):**

- **1i\_1: Bâtiment de la direction du camp GOULAG dans la localité Solovetsky**



- **1I\_2: Cimetière du GOULAG sur l'île d'Anzer**

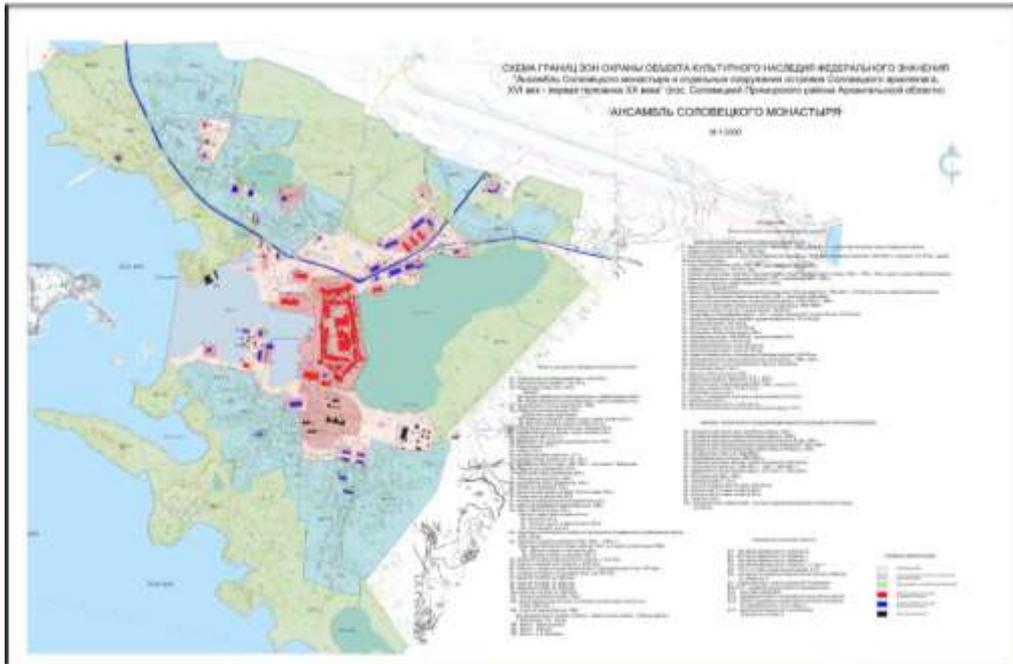


- **1i\_3: Mémorial des victimes dans la localité Solovetsky**





**3b Zones de protection de l'Ensemble Monastère Solovetsky. Projet en vigueur pour les zones de protection de l'Archipel (2014).**



**3c Etude historico-culturelle pour les zones de protection autour du Monastère. Projet de zones de protection de l'Archipel (2014)**



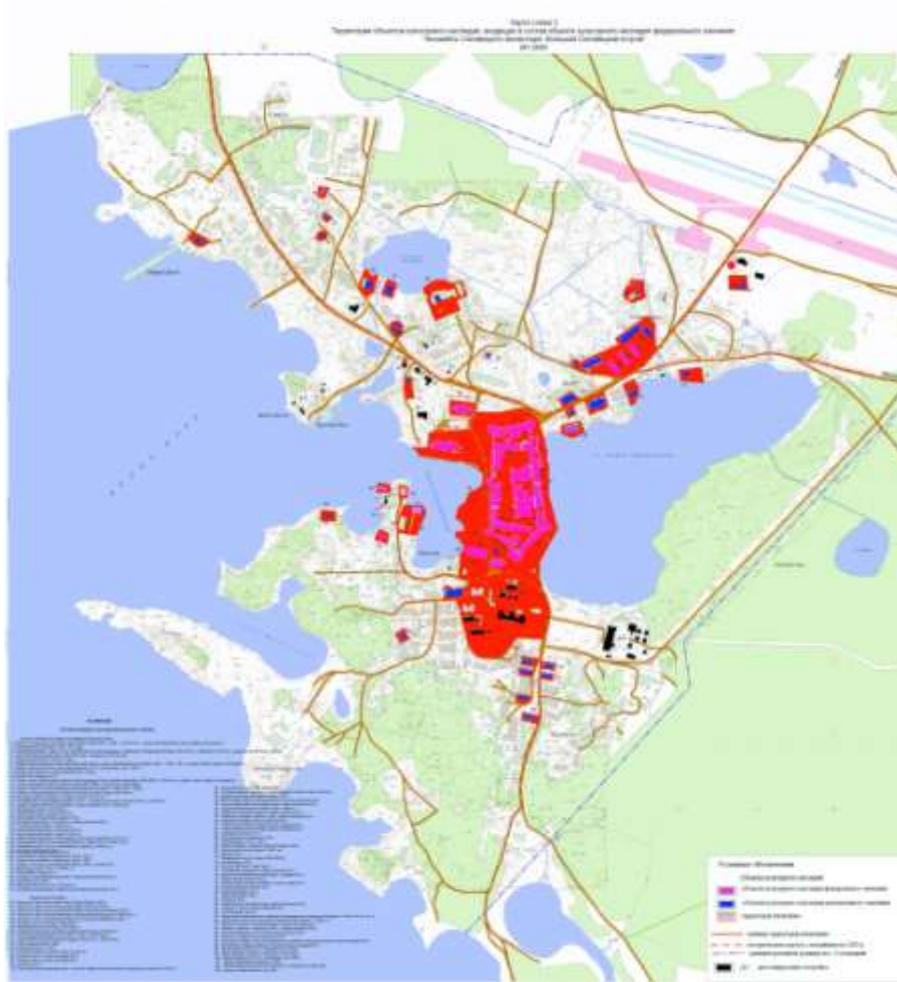
3d « Bassin visuel » autour du Monastère. Projet de zones de protection de l'Archipel (2014)



3e Bâtiments dissonants en conflit avec le patrimoine culturel (en noir). Projet de zones de protection de l'Archipel (2014)



**3f** Zones de protection de l'Archipel qui ne protègent pas tout le territoire de l'Archipel, mais seulement quelques parties - autour des zones réglementées des monuments et des ensembles (en rouge)



**3g** La zone protégée autour du Monastère (en rose) ne couvre qu'une partie du territoire du Complexe du camp GOULAG. Elle n'en protège donc pas l'intégralité (au crayon le territoire du Complexe du camp).





## DOSSIER 4: PLAN DIRECTEUR

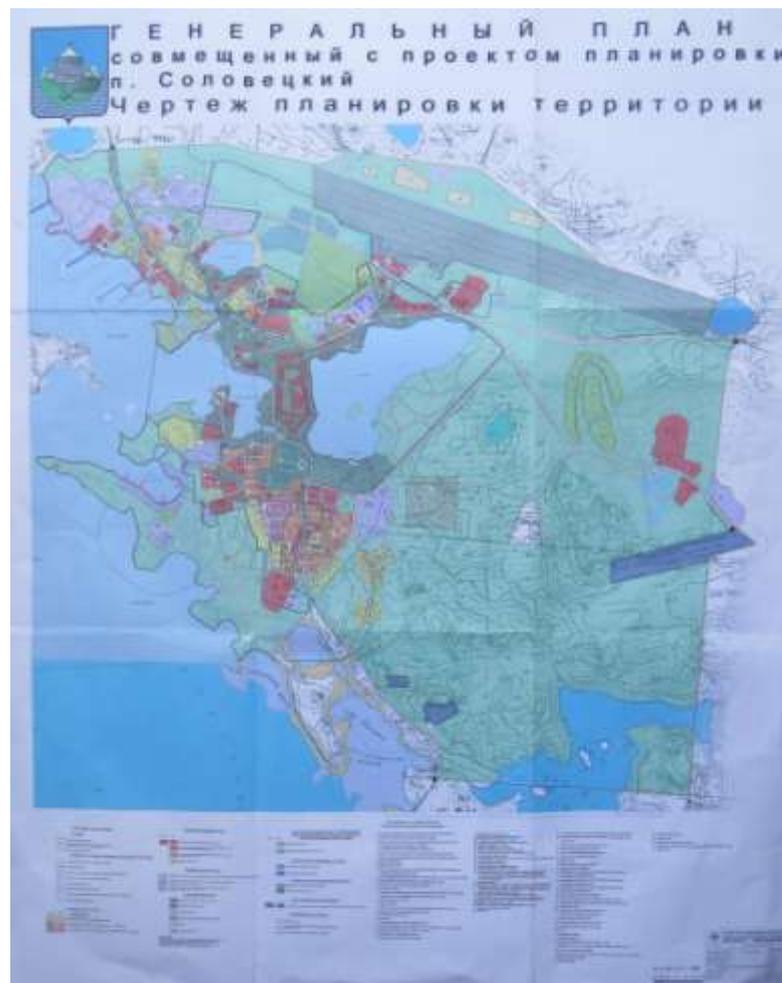
- 4a Plan directeur révisé de la localité Solovetsky
- 4a\_1: aménagement de territoire



- 4a\_2: zonage fonctionnel



- 4a\_3: Utilisation du territoire (plan de base)



**4b Le plan directeur rétablit l'intégralité de la zone verte le long de la rive méridionale du Lac sacré:**

- **4b\_1: La zone verte. Le pointillé rouge indique : le Monastère, le cimetière du monastère avec les ruines de l'église « Saint-Onufre » et le Complexe du camp GOULAG (schéma de travail fait pendant la mission);**



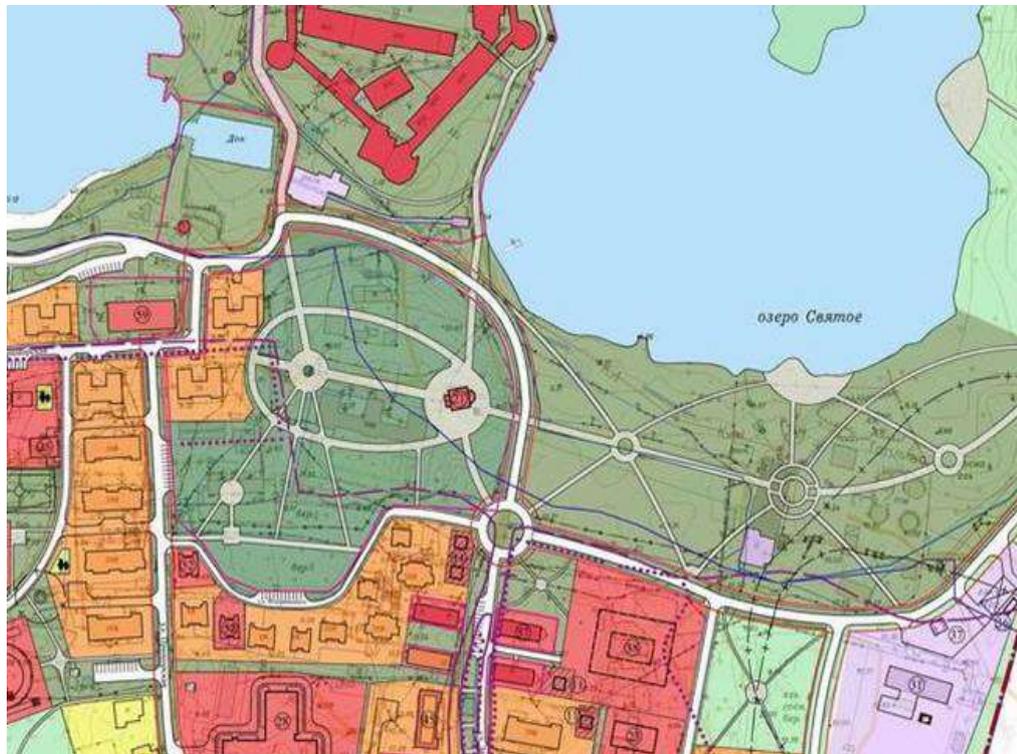
- **4b\_2: Vue sur la zone verte et le cimetière du Monastère (photos prise par la mission).**



**4c** Le Plan directeur prévoit de détruire le bâtiment de l'Hôpital construit sur le terrain du Cimetière (des années 1930), en tant que construction dissonante.



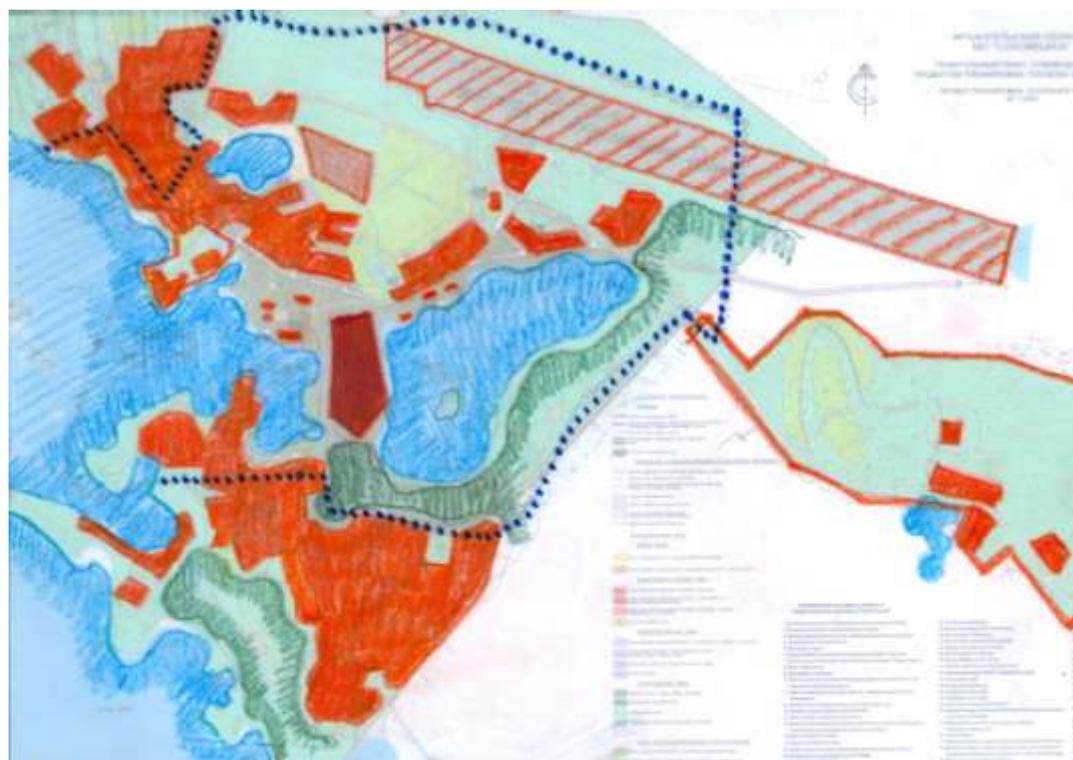
**4d** Plan directeur de la localité Solovetsky. La rue principale et le carrefour incongru coupent le Complexe du camp GOULAG et la zone verte sur la rive sud du Lac sacré.



- 4e Schéma des terrains bâtis dans la localité Solovetsky pendant les années 1980. En bleu, la délimitation des zones de protection de 1973 du Monastère (schéma de travail de la mission).



- 4f Schéma des terrains bâtis dans la localité Solovetsky d'après le Plan directeur en vigueur. On voit que le territoire bâti de la localité a presque doublé (schéma de travail de la mission).



4g

La proposition pour une station d'épuration (marquée au point noir) dans la zone de protection „Paysage protégé” est faite sans une expertise écologique.



## DOSSIER 5: ETAT

**5a** Etat actuel du Canal de moulin qui relie le Lac sacré à la mer et qui traverse le Monastère (photo prise par la mission)



**5b** Dégâts sur les routes monastiques (photos prises par la mission):

- 5b\_1, 2, 3: Routes monastiques inondées ou transformées en marécages à cause de la dégradation du réseaux des lacs et des canaux ;





- **5b\_4: Poteaux de route abandonnés dans le cloître du monastère**



**5c** Route monastique sur l'île Anzer abîmée par une mécanisation incongrue (photo prise par la mission)



**5d** Dégâts dans le Complexe du camp GOULAG (photos prises par la mission):

- 5d\_1: Destruction du Complexe du camp à la suite de nouvelles constructions, de fonctions inadéquates et d'un manque d'aménagement. Au fond, le bâtiment de la direction du camp transformé aujourd'hui en immeuble habité ;



- **5d\_2: Modifications d'une baraque du camp (à droite) et la construction d'un immeuble résidentiel à proximité intolérable**



- **5d\_3: Transformation inadéquate de la façade originelle avec une isolation thermique**



- **5d\_4: Immeuble résidentiel construit entre les baraquements du camp**



- 5e 5e\_1, 5e\_2, 5e\_3: Cabanes stockant du bois se trouvent un peu partout sur le territoire de la localité et dans les zones riveraines (photos prises par la mission)**





**5f** Trois canalisations d'eaux polluées, devenues stagnantes, sont déversées dans la Baie du Bien-être près du Monastère (photo prise par la mission)



**5g** 5g\_1, 2. 3: Terrains mal entretenus et mal aménagés dans la localité Solovetsky et autour du Monastère



## DOSSIER 6: CONSERVATION

6a 6a\_1, 2, 3, 4: Travaux de conservation dans l'Ensemble monastique et autour de lui - Sabor Spasso-Préobrajenski, le Clocher, l'hôtel monastique Préobrajenski (photos prises par la mission)



6b 6b\_1, 2, 3: Travaux de conservation dans le petit monastère isolé (skyt) sur l'île d'Anzer (photos prises par la mission)





**6c** 6c\_1, 6c\_2: Bâtiment existant de la localité Solovetsky transformé en exposition Musée maritime (photos prises par la mission)



**6d** Baraque du camp GOULAG adaptée aux besoins d'une exposition « Camps Solovetsky » (photo prise par la mission)



**6e Conservation du bâtiment monastique Blagovechténié / Annonciation (photos prises par la mission):**

- **6e\_1: La façade porte des traces de la vie historique du bâtiment (du 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, et du 19<sup>e</sup> siècle). Le dernier étage de la construction est du 19<sup>e</sup> siècle;**



- **6e\_2: Un fragment du corps monastique Blagovechténié. En gris sont marqués les portes et les fenêtres du 17<sup>e</sup> siècle disparues. La maçonnerie en briques porte des traces du 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, et du 19<sup>e</sup> siècle. Cette information se serait perdue après une reconstruction conjecturale de la façade par analogie avec d'autres monuments du 17<sup>e</sup> siècle**



**6f** Une reconstruction de fenêtres du 17<sup>e</sup> siècle sur la façade du corpus Sviatitelskii du Monastère, par analogie avec d'autres monuments (photo prise par la mission)



**6g** Une façade authentique du 17<sup>e</sup> siècle du Moulin du Monastère. Une reconstruction par analogie risque de faire disparaître « l'image du temps » très expressive du monument (photo prise par la mission)



**6h Reconstruction prévue de l'église de cimetière « Saint-Onufre » devant le Monastère:**

- **6h\_1: Ruines authentiques de l'église démolie en 1928 (photo prise par la mission)**



- **6h\_2: Projet de reconstruction de l'église**



**6i L'aile incendiée du corpus monastique Nastoiatelskii sera probablement reconstruite (photo prise par la mission)**



## DOSSIER 7: CONSTRUCTION

7a **Nouvel hôtel dans la localité Solovetsky (photo prise par la mission)**



7b **Projet pour un Complexe muséal dans le bassin visuel du Monastère**



7c

Lieu du futur terminal de l'Aéroport sur l'île Grand Solovetsky, dans le bassin visuelle du Monastère - en arrière-plan (photo prise par la mission)



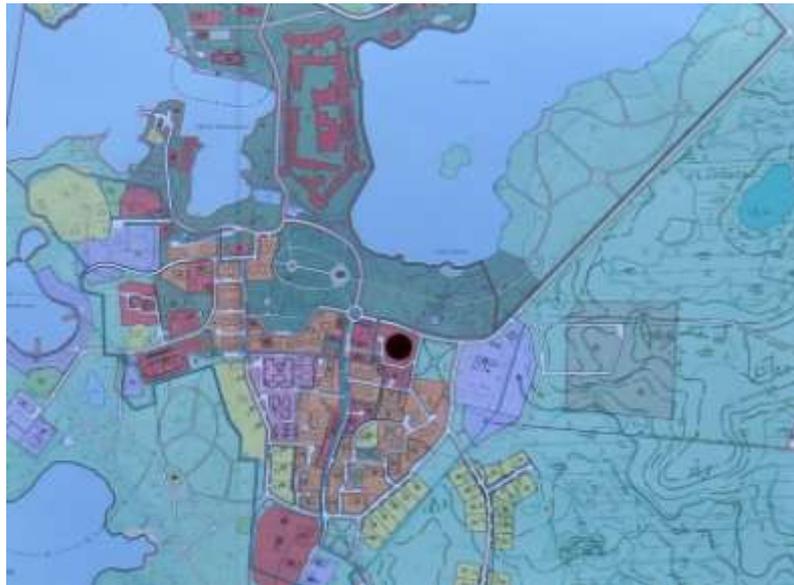
### DOSSIER 8: MUSEE

8a

Travaux de construction du Complexe muséal pendant la mission (photo prise par la mission)



8b Emplacement du Complexe muséal dans la localité Solovetsky (marqué au point noir)



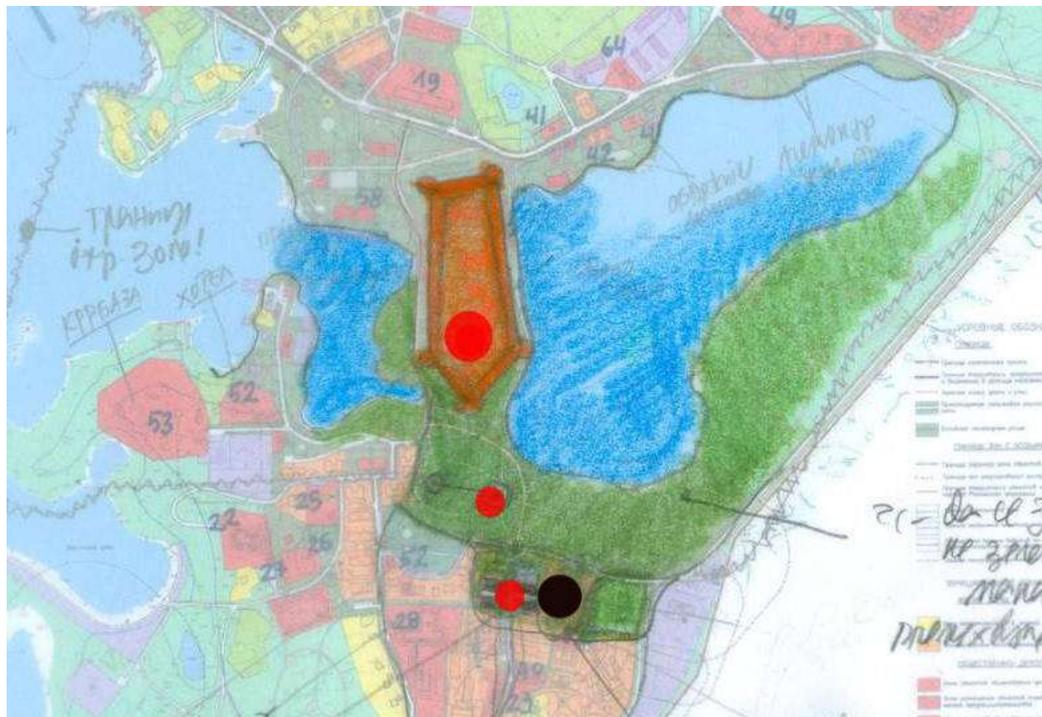
8c Le Complexe muséal est en train d'être construit dans le bassin visuel du Monastère



8d

Le fait de situer le Complexe muséal près de la zone verte sur la rive sud du Lac sacré portera atteinte à son rôle de cadre naturel traditionnel du Monastère :

- 8d\_1: La zone verte et l'emplacement du Complexe muséal (marqué au point noir)



- 8d\_2: La zone verte est un paysage traditionnel que l'on voit depuis les murs d'enceinte du Monastère. Vue depuis la Tour blanche du Monastère sur l'endroit du Complexe muséal - marqué au point rouge (photo prise par la mission)



- **8d\_3: Vue du chantier du Complexe muséal vers le Monastère (photo prise par la mission)**



- 8e Le complexe muséal se trouve dans une proximité intolérable du Complexe du camp GOULAG. Vue sur l'endroit du Complexe muséal (marqué au point rouge). À sa droite : un des baraquements du Complexe du camp GOULAG (à la toiture rouge). Devant, une construction provisoire (en jaune) (photo prise par la mission)**



8f Les gabarits du Complexe muséal entrèrent en conflit avec l'échelle de grandeur et la silhouette des bâtiments environnants



8g 8g\_1, 8g\_2: L'entrée principale du Complexe muséal donne d'une manière trop agressive sur le Monastère, lieu traditionnel de retrait du monde.





**8h** 8h\_1, 8h\_2: Le design architectural du Complexe muséal ne correspond pas aux valeurs culturelles du bien

